
REVUE CONSOLIDÉE

Étude d'évaluation des MARCHÉS DU CARBONE dans 6 pays

Asie : Népal et Vietnam

Afrique : Cameroun et Kenya

Amérique latine : Nicaragua et Paraguay



Revue consolidée : Étude d'évaluation des marchés du carbone dans 6 pays (Asie : Népal et Vietnam, Afrique : Cameroun et Kenya, Amérique latine : Nicaragua et Paraguay)

Droit d'auteur © Tebtebba Foundation 2025

Tous droits réservés.

Aucune partie de ce rapport ne peut être reproduite sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit sans l'autorisation écrite du titulaire des droits d'auteur et de l'éditeur.

Les opinions exprimées par les auteurs ne reflètent pas nécessairement celles de l'éditeur.

Publié par
Tebtebba Foundation
No. 1 Roman Ayson Road
2600 Baguio City, Philippines
Tel. +63 74 4447703 Tel/Fax: +63 74 4439459
E-mail: tebtebba@tebtebba.org
Sites web: www.tebtebba.org;

Writers: Pasang Dolma Sherpa, PhD (CIPRED) and
Mankesh Gupta (CIPRED) – Nepal; Vu Thi Hien –
Vietnam; Lelewal – Cameroon; Kimaren Riamit –
Kenya; Dennis Mairena Arauz – Nicaragua; Jose L.
Cartes – Paraguay

Layout: Paul Michael Q. Nera

Table des matières

Champ d'application et méthodologie de l'étude	1
Résumé Exécutif	2
Introduction	3
Le Marché du Carbone et L'état des Politiques, Programmes et Plans au Népal, au Vietnam, au Kenya, au Cameroun, au Nicaragua et au Paraguay	9
 CAMEROUN	
Étude Exploratoire Pour Le Cameroun Les Perspectives Des Peuples Autochtones Des Forêts (Baka, Bagyeli/Bakola Et Bedzang) Sur Les Marchés Du Carbone Au Cameroun	21
<i>Rapport de consultation préparé par la Fondation Lelewal pour le programme de recherche de la Fondation Tebtebba</i>	
Chapitre 1 : Introduction Générale	22
Chapitre 2 : Aperçu des Marchés du Carbone au Cameroun	33
Chapitre 3 : Expériences des Communautés Autochtones	42
Chapitre 4 : Défis et Opportunités	46
Chapitre 5 : Recommandations Proposées par les Peuples Autochtones	50

Champ d'application et méthodologie de l'étude

Cette étude vise à présenter l'engagement des peuples autochtones et des communautés locales dans le discours sur les marchés du carbone en tant que solution émergente au changement climatique. Elle a porté sur six pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique centrale. L'étude exploratoire a consisté en des recherches documentaires, des consultations avec les communautés autochtones et des interactions avec les autorités au niveau national. Des recherches documentaires ont été menées afin de documenter rapport, notamment l'état de l'activité autour des marchés du carbone.

Résumé Exécutif

Les marchés émergents du carbone, en particulier les marchés volontaires du carbone, occupent une place importante sur le marché. L'émergence des marchés du carbone a été une tentative de remédier à la défaillance du marché ou à un cas où les ressources économiques sont allouées de manière inefficace. Un marché fait défaut lorsqu'il ne donne pas les incitations qu'il devrait donner pour conserver les ressources, en l'occurrence l'atmosphère et les concentrations dans l'atmosphère. D'un point de vue économique, il est nécessaire de tenir compte des dommages causés par le marché en ce qui concerne le maintien d'une atmosphère sûre et habitable pour tous. Les normes ou les réglementations sont également importantes pour remédier à la défaillance du marché et, à mesure que les pays et les différents secteurs explorent les marchés du carbone, les réglementations ou les normes sont inévitables. L'importance de la recherche et du développement doit également être soulignée.

Comme indiqué dans les rapports nationaux, les marchés du carbone ont existé dans le contexte de différents cadres nationaux et internationaux. Les droits de propriété sur les actifs carbone, et leur traitement lorsqu'ils sont échangés en tant que crédits carbone, découlent des lois, des réglementations et des coutumes de la juridiction applicable et, en tant que tels, sont soumis à l'évolution de ces lois, réglementations et coutumes au fil du temps. La mise en œuvre des premières contributions déterminées au niveau national (CDN) des pays dans le cadre de l'Accord de Paris façonne également l'intention d'un pays de générer, de posséder et d'utiliser des crédits carbone. Au cadre juridique s'ajoute l'adoption de directives visées dans l'article 6 de l'Accord de Paris, qui fournit un nouveau contexte international pour le fonctionnement du marché volontaire du carbone.

D'après l'expérience des peuples autochtones dans les six pays étudiés, les gouvernements s'intéressent désormais davantage à la surveillance et, dans certains cas, à l'incitation et à la gestion des activités du marché du carbone qui peuvent être prises en compte pour atteindre les objectifs fixés dans leurs CDN.

Les gouvernements de ces pays ont pris et prennent des mesures pour suivre leurs activités sur le marché du carbone, par exemple en exigeant l'enregistrement et le suivi dans le registre national. Certains ont introduit des procédures d'approbation ou une déclaration de non-opposition avant que les activités ne puissent commencer. Certains gouvernements prennent des mesures pour encourager le développement des activités du marché du carbone dans leur juridiction en parrainant la mise en place d'une architecture de marché locale ou en clarifiant la classification juridique des crédits carbone.

Tous les pays tiennent à ce que le consentement préalable, libre et éclairé (FPIC), droit fondamental des peuples autochtones à participer à toute question susceptible d'avoir une incidence sur leur vie et leurs ressources, soit dûment mis en œuvre.

Alors que toutes ces évolutions sont en cours, les peuples autochtones anticipent leur participation ou leur engagement dans le processus. L'engagement des peuples autochtones varie en fonction de l'exercice de leurs droits à générer des crédits carbone, à les posséder et à les utiliser. D'après l'expérience acquise à ce jour, le droit à la propriété du carbone est susceptible d'être affecté au fil du temps. Le potentiel des marchés du carbone pour tous les secteurs, en particulier le secteur privé, est considéré par les peuples autochtones

comme susceptible d'affecter directement ou indirectement la propriété des crédits carbone.

Les peuples autochtones réagissent aux marchés du carbone en s'inquiétant de l'intérêt diversifié et croissant qu'ils suscitent. Le succès des marchés du carbone devrait être en mesure de fournir des avantages aux peuples autochtones et aux communautés locales, aux économies et aux environnements, et de réaliser les engagements et les objectifs nationaux. Le rôle actif des peuples autochtones est inévitable pour parvenir à une économie à zéro émission nette, car ils gèrent et protègent environ 40 % des paysages écologiquement intacts. Le respect de leur importance contribuera à garantir des crédits carbone de haute intégrité qui reconnaissent et protègent leurs droits, leurs moyens de subsistance et leurs valeurs.

Introduction

La gravité des changements climatiques est indéniable et les pays ont pris des mesures pour limiter les émissions de gaz à effet de serre (GES) afin d'empêcher l'augmentation de la température mondiale. Depuis 1990, chaque rapport du GIEC s'est penché sérieusement sur l'état préoccupant du climat. Le rapport du GIEC de 2018 fait état du danger d'une augmentation de la température de plus de 1,5 °C. Dans le 6^{ème} rapport d'évaluation du GIEC, la situation s'est aggravée si les pays ne prennent pas et ne soutiennent pas des mesures fortes et décisives pour empêcher l'augmentation de la température.

Cependant, il est important de noter que tous les pays et toutes les personnes ne sont pas responsables à degré égal du changement climatique. Certains pays et certaines activités humaines ont émis beaucoup plus de carbone que d'autres, et la responsabilité de réduire l'impact du changement climatique est censée être un engagement équitable et à long terme.

Des solutions ont également émergé, comme la réalisation de ce qui a été élaboré dans le cadre de l'Accord de Paris concernant l'engagement des États, des secteurs d'activité et d'autres parties prenantes à s'engager dans un marché mondial du carbone. La création d'un marché du carbone et des normes qui l'accompagnent est rendue possible par les articles 6.2 et 6.4 de l'Accord de Paris. Ces deux articles parlent de deux marchés distincts destinés à aider les pays à financer leurs réductions d'émissions dans le cadre de la mise en œuvre de leurs CDN. L'intérêt pour les marchés du carbone s'est accru dans le monde entier, dans le secteur privés, les gouvernements, les ONG et les entreprises. La tendance est au financement du potentiel de puits de carbone et des territoires, y compris les masses d'eau et les forêts. L'idée est d'échanger des crédits carbone générés par la réduction ou l'élimination des GES de l'atmosphère, comme la conservation des stocks de carbone dans les écosystèmes forestiers, le passage des combustibles fossiles aux énergies renouvelables ou la sauvegarde des océans pour préserver la vie sous-marine.

Les marchés du carbone permettront l'échange de carbone par lequel les pays, les entreprises et les particuliers achètent ou vendent des unités d'émissions de gaz à effet de serre. Les échanges peuvent avoir lieu sur des marchés « réglementés » ou « volontaires ». Les marchés réglementés sont créés et réglementés par des régimes nationaux, régionaux ou internationaux obligatoires de réduction des émissions de carbone, qui impliquent généralement l'État. Les marchés volontaires, quant à eux, fonctionnent en dehors des marchés réglementés et permettent aux entreprises et aux particuliers d'acheter des crédits carbone sans objectifs ou usages prévus en conformité avec les règlements. L'existence de ces marchés fait sans aucun doute l'objet de discussions et de questions en prévision des risques possibles de poursuite du scénario du « statu quo » dans lequel il n'y a pas de réduction significative des émissions en raison des « compensations des émissions de carbone » qui peuvent se produire au cours du processus. Il s'agit d'une préoccupation majeure pour de nombreux peuples autochtones et communautés locales, car ils sont directement touchés par l'impact et les solutions du changement climatique.

Alors que les nations adoptent une position proactive dans la lutte contre le changement climatique, les pays sont désireux de mettre en œuvre leurs engagements tels qu'ils sont décrits dans leurs CDN. Cela signifie que les pays devront couvrir différents choix d'instruments liés aux impôts, au commerce et aux normes, ainsi

que différentes combinaisons technologiques. Lorsque les pays examinent leur CDN, on s'attend à ce que le champ d'action de la lutte contre le changement climatique soit aligné ou cohérent avec leur CDN et les différents cadres juridiques et réglementaires en vigueur dans le pays. L'existence de marchés du carbone devrait favoriser les initiatives visant à réduire les émissions et à économiser de l'argent. Cela impliquera également la participation, la promotion de l'efficacité et de l'équité tout en contrôlant les quantités d'émissions.

Dans le dernier rapport de la base de données sur les émissions pour la recherche atmosphérique mondiale (EDGAR) pour la période 1970-2021, ainsi que les émissions et l'absorption de CO₂ provenant de l'utilisation des terres et de la foresterie pour la période 1990-2020, les six pays de l'étude exploratoire affichent une tendance à l'augmentation des émissions, bien que ces émissions soient comparativement faibles par rapport à celles des principaux émetteurs des pays développés et des économies émergentes. Les tendances des émissions par pays sont présentées dans la figure 1-6 ci-dessous.

Parmi les principaux émetteurs, les États-Unis et le Japon ont tous deux enregistré en 2021 des émissions de CO₂ d'origine fossile inférieures aux niveaux de 1990, bien que dans une moindre mesure (de 6,2 % et 7,4 %, respectivement). En revanche, les émissions de CO₂ d'origine fossile des économies émergentes de la Chine et de l'Inde sont restées bien supérieures à leurs niveaux de 1990, étant respectivement 5,1 et 4,4 fois plus importantes en 2021 qu'en 1990.

FIGURE 1

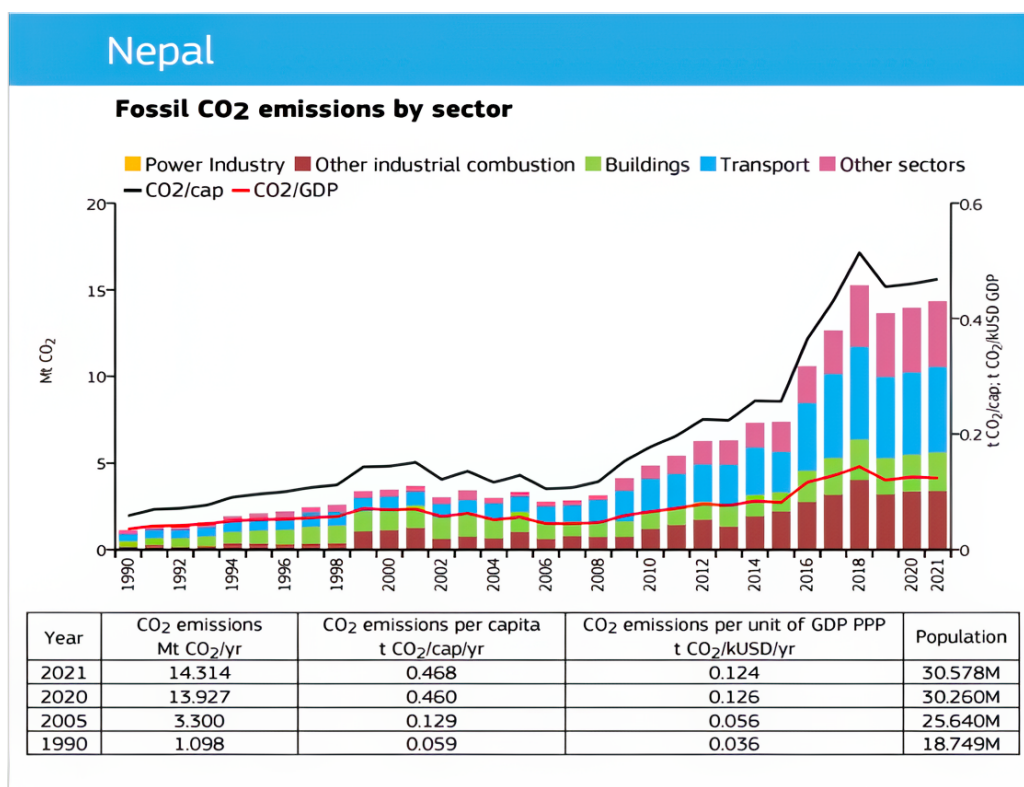


FIGURE 2

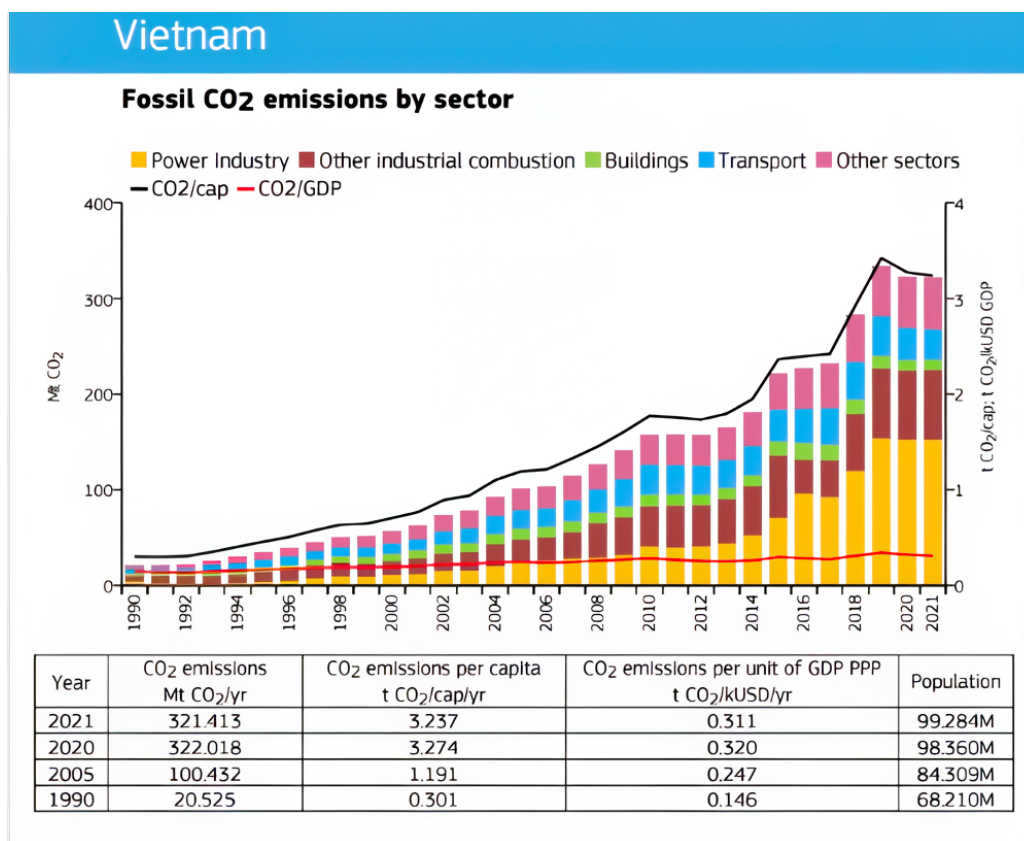


FIGURE 3

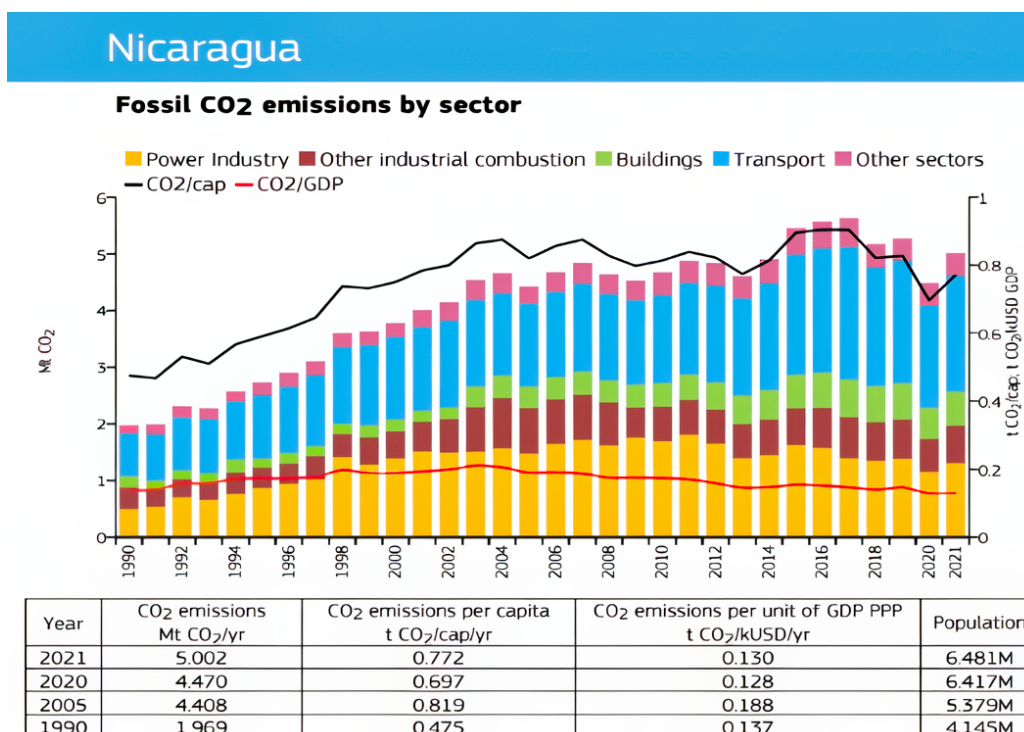


FIGURE 4

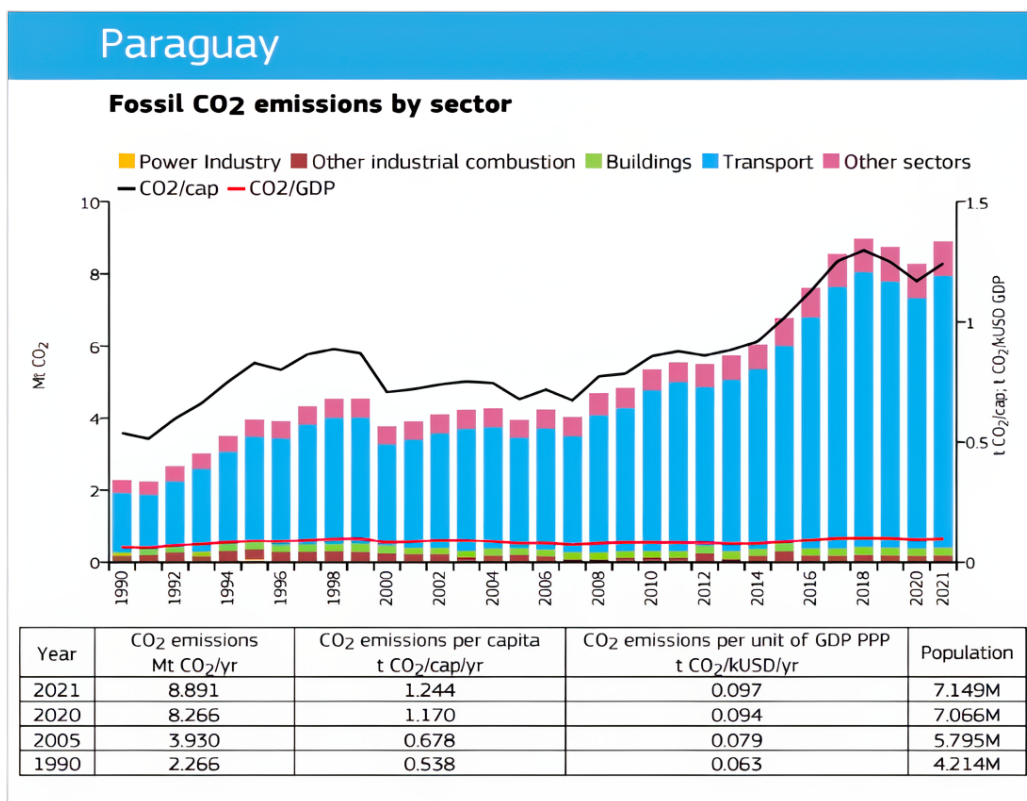


FIGURE 5

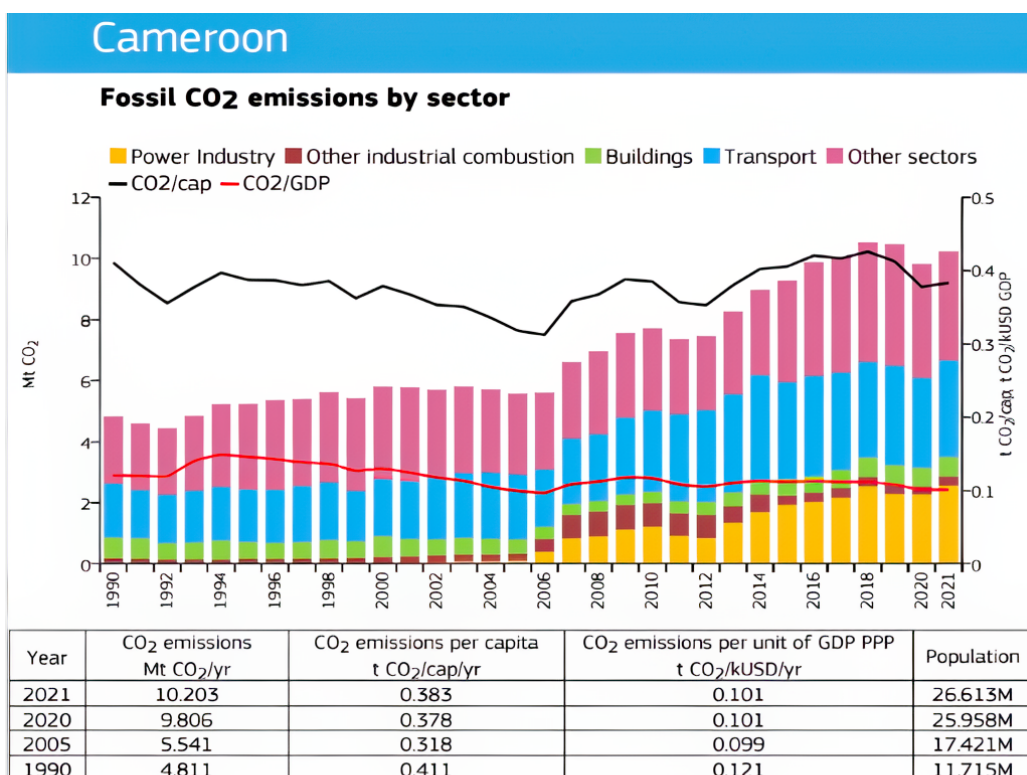
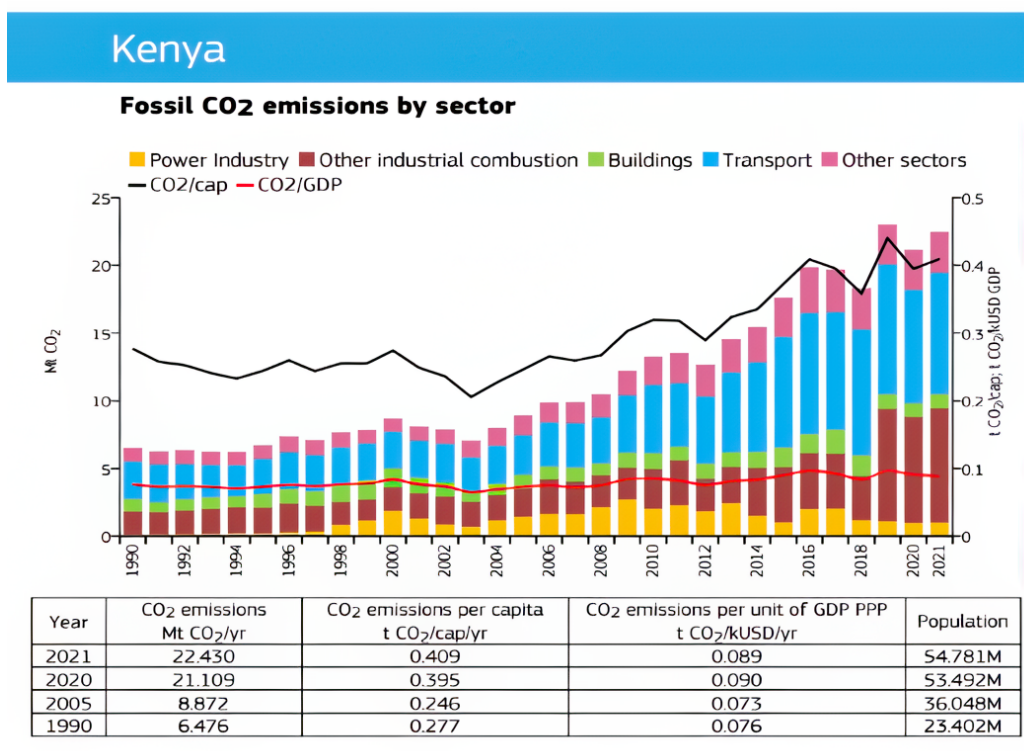


FIGURE 6



Les six pays sont très vulnérables à l'impact du changement climatique, comme l'indiquent les informations suivantes. La menace imminente du changement climatique met en péril les capacités d'adaptation de ces pays, qui sont donc vulnérables à l'exclusion sociale et économique, à l'exploitation, à la marginalisation et aux chocs liés au climat.

La sensibilité de ces pays au changement climatique rend les peuples autochtones qui y vivent également plus vulnérables à la discrimination, à l'exploitation, aux dommages culturels et à d'autres risques sociaux, économiques et environnementaux par rapport à d'autres groupes de la société. Comme l'indiquent les études nationales, de nombreux peuples autochtones vivent dans des topographies et des environnements variés, et tout changement climatique aurait des répercussions sans précédent sur leur vie quotidienne.

Pays	Rang de vulnérabilité	Description
Népal	Classé 128e sur 181 pays dans l'indice ND-GAIN 2020.	La topographie variée et la vulnérabilité sociale du Népal rendent le pays particulièrement vulnérable aux catastrophes géologiques et climatiques. La faiblesse des mécanismes de réponse et des stratégies efficaces pour faire face aux risques naturels a historiquement exacerbé cette vulnérabilité
Vietnam	Classé 91e sur 191 pays par l'indice de risque INFORM 2019	Le long littoral du Viêt Nam, sa situation géographique et la diversité de sa topographie et de son climat font de ce pays l'un des plus exposés aux aléas naturels en Asie et dans la région du Pacifique. Étant donné qu'une grande partie de la population et des ressources économiques du pays (y compris l'agriculture irriguée) se trouve dans les basses terres côtières, les deltas et les zones rurales, et que de nombreuses personnes sont confrontées à des problèmes de pauvreté et de privation, le Viêt Nam a été classé parmi les cinq pays susceptibles d'être les plus touchés par le changement climatique.
Kenya	152 sur 181 pays par l'indice ND-GAIN 2019	Le Kenya est fortement exposé à de nombreux risques naturels, les plus courants étant les inondations et les sécheresses. On estime que plus de 70 % des catastrophes naturelles au Kenya sont imputables à des phénomènes climatiques extrêmes. En règle générale, les grandes sécheresses se produisent environ tous les dix ans, et les sécheresses modérées ou les inondations, tous les trois ou quatre ans. La répétition des inondations et des sécheresses dans le pays a eu un impact socio-économique important et des coûts économiques élevés.
Cameroun	146 des 182 pays par l'indice ND-GAIN 2020	Le changement climatique au Cameroun exerce déjà une pression croissante sur les secteurs clés de l'économie du pays, tout en augmentant les vulnérabilités sociales. Les principaux secteurs vulnérables au changement climatique sont : l'agriculture et l'élevage ; la sylviculture et la faune sauvage ; l'eau, l'assainissement et la santé ; l'énergie, les mines et les industries ; la pêche et l'aquaculture ; le développement urbain et les travaux publics et le tourisme.
Paraguay	Classé 95e sur 181 pays par l'indice ND-GAIN 2019	La dépendance économique du Paraguay à l'égard de l'agriculture, de l'élevage et de la production d'énergie hydroélectrique le rend particulièrement vulnérable aux effets de la variabilité croissante du climat et du changement climatique. Le taux élevé de déforestation du pays, en particulier pour un secteur de l'agriculture et de l'élevage en pleine croissance, est significatif. Des événements extrêmes plus fréquents, tels que des précipitations intenses et des vagues de chaleur, sont de plus en plus courants et ont un impact négatif sur tous les secteurs.
Nicaragua	Classé 136e sur 181 pays par l'indice ND-GAIN 2019	Le Nicaragua est situé dans l'une des régions les plus menacées par la variabilité et le changement climatiques. Il est exposé à un certain nombre d'événements liés à la variabilité naturelle du climat, tels que les phénomènes El Niño et La Niña, les événements liés à la mousson dans le Pacifique, les vagues tropicales et les ouragans, entre autres sur la côte caraïbe. Ces phénomènes engendrent de graves menaces, notamment des sécheresses, des inondations, des coulées de boue, des pénuries d'eau et la destruction de cultures, de forêts et d'habitations.

Le Marché du Carbone et L'état des Politiques, Programmes et Plans au Népal, au Vietnam, au Kenya, au Cameroun, au Nicaragua et au Paraguay

Le potentiel des marchés du carbone

L'Accord de Paris signé par 193 pays et ratifié par 189 pays et blocs commerciaux dans le monde entier exhorte toutes les nations et tous les secteurs à avoir une réponse efficace et progressive à la menace croissante du changement climatique. Toutefois, au lieu de fixer des limites d'émissions, les parties sont tenues de soumettre une contribution déterminée au niveau national (CDN). Des rapports provenant de diverses sources ont souligné que la température moyenne mondiale devrait être limitée à 1,5 °C au-dessus des niveaux préindustriels afin de parvenir à des émissions nettes de gaz à effet de serre (GES) nulles à l'échelle mondiale d'ici 2050.

Pour faire face à l'aggravation de l'état de l'atmosphère et à son impact sur les sociétés, les pays ont adopté des mécanismes fondés sur le marché afin d'atteindre leurs objectifs en matière de climat. Ces mécanismes, qui comprennent des taxes sur les émissions, des systèmes d'échange de droits d'émission, des cadres de compensation du carbone et des systèmes de crédit carbone, ont été déployés en tant qu'outils politiques depuis le protocole de Kyoto de 1992 pour créer des incitations, des évaluations de l'évitement, de la réduction et de la séquestration des émissions.

En outre, les marchés du carbone sont divisés en segments « réglementaires » et « volontaires », conformément à l'Accord de Paris. Selon la CCNUCC, les marchés réglementés sont créés et réglementés par des régimes nationaux, régionaux ou internationaux obligatoires de réduction du carbone et n'intègrent généralement que les plus grands émetteurs, tandis que les marchés volontaires fonctionnent en dehors des marchés réglementés et permettent aux entreprises et aux particuliers d'acheter des compensations des émissions de carbone sur une base volontaire sans intention de les utiliser aux fins de démonstration de la conformité.¹

Le Fonds vert pour le climat joue également un rôle clé dans l'acheminement de ressources financières nouvelles, supplémentaires, adéquates et prévisibles vers les pays en développement. Il est considéré comme un catalyseur du financement public et privé de la lutte contre le changement climatique aux niveaux national et international. Le Fonds vert pour le climat peut utiliser des approches de financement basées sur les résultats, comme l'incitation aux mesures d'atténuation et le paiement pour des résultats vérifiés, le cas échéant.

Types de marchés du carbone

L'objectif des marchés du carbone est de limiter à terme les émissions mondiales et de rendre les pays responsables de leurs actions ou de leur inaction en matière de réduction de leur empreinte carbone. La comptabilisation du carbone est un aspect important des marchés du carbone. Il existe deux types de marchés du carbone formalisés dans le protocole de Kyoto : les marchés volontaires et les marchés réglementés. Les marchés réglementés sont également appelés « marchés de conformité » ou encore, « systèmes d'échange de quotas d'émission », ou ETS.

En ce qui concerne le marché réglementaire, le mécanisme de développement propre (MDP), la mise en œuvre conjointe (MOC) et les systèmes d'échange de quotas d'émission de l'UE (ETS) font partie des mécanismes fondés sur le marché qui ont perduré depuis le protocole de Kyoto. Certains pays qui n'ont pas légalement accepté le protocole de Kyoto ont mis au point des programmes de réduction nationaux et régionaux juridiquement contraignants.² Il est intéressant de noter que l'idée de l'échange de droits d'émission de carbone a vu le jour dans les années 1970 sous la forme d'un « échange de droits de pollution » aux États-Unis.³ Le marché réglementé est créé et réglementé par des régimes nationaux, régionaux ou internationaux obligatoires de réduction des émissions de carbone et concerne généralement les plus gros émetteurs.

1 Document de la CCNUCC

2 Par exemple, le programme australien de réduction des gaz à effet de serre de la Nouvelle-Galles du Sud (NSW GGAS) et l'initiative régionale américaine sur les gaz à effet de serre (RGGI) impliquant dix États de la côte Est.

3 https://www.climatelinks.org/sites/default/files/asset/document/2022-04/LEAP%20III%20-%20Carbon%20Markets%20Brief_final%20%28508%20Compliant%29.pdf

Le marché volontaire, quant à lui, repose sur des accords de coopération bilatéraux ou multilatéraux entre des organisations, des entreprises ou des pays. Ces accords sont conclus entre des parties ou des organisations dans le cadre de projets de réduction des émissions de gaz à effet de serre. La motivation commune pour les **achats libres de crédits d'émission** (VER) se fait dans le cadre de la performance de la responsabilité sociale et des relations publiques d'une entreprise, mais il ne faut pas négliger les raisons telles que la certification, la réputation et les avantages sociaux et environnementaux. Le marché volontaire est en plein essor et peut être multiplié par 100 d'ici 2050 dans un scénario de réchauffement de 1,5°C.⁴ Pour que le marché volontaire du carbone fonctionne, il doit être important, transparent, vérifiable et respectueux de l'environnement.⁵ Les énergies renouvelables, la conversion ou l'efficacité énergétique, la sylviculture et l'extraction du méthane des décharges figurent parmi les projets transmis aux marchés du carbone.

Situation des marchés du carbone dans les 6 pays

Les six pays présentent des niveaux variables de préparation et d'engagement sur les marchés du carbone. Tous ont inclus dans leur CDN des stratégies de réduction des émissions, y compris l'engagement sur les marchés du carbone et les paiements basés sur les résultats. Le marché du carbone est relativement petit dans chaque pays et comprend des projets de réduction des émissions de carbone utilisant des techniques naturelles et technologiques de capture et de stockage du carbone. Les investisseurs des marchés du carbone sont les gouvernements, les secteurs privés, les ménages individuels ou les communautés en fonction des dispositions foncières, ce qui laisse aux communautés autochtones une marge de manœuvre très étroite pour s'engager sur ce marché.

Les mesures proposées pour l'élimination du dioxyde de carbone (EDC) ou le renforcement du piégeage du carbone comprennent la protection et l'expansion des puits de carbone naturels, la lutte contre la déforestation, l'amélioration de l'utilisation des terres, les pratiques de gestion et l'utilisation de processus technologiques qui sont en mesure d'éliminer la fraction atmosphérique du dioxyde de carbone.

La REDD+ est une expérience commune partagée par les 6 pays où elle est considérée comme une action climatique qui peut être encouragée sur le marché du carbone. La mise en œuvre de REDD+ est cependant très soucieuse de soutenir les paiements basés sur les résultats, qui indiquent la compensation de l'action climatique basée sur des objectifs de performance préalablement convenus et vérifiés de manière indépendante. L'intégration des points de vue des peuples autochtones dans la mise en œuvre de REDD+ présente des lacunes majeures, notamment en ce qui concerne le respect fondamental du principe du consentement préalable, libre et éclairé (FPIC), tel qu'il est reconnu dans l'UNDRIP, et l'inclusion de leurs connaissances et de leurs observations. Ces deux éléments sont liés à la protection et au maintien d'écosystèmes sains et des ressources qui s'y trouvent.

Le Népal a signé un Accord sur le paiement des réductions d'émissions (ERPA) avec le Fonds de partenariat pour la réduction des émissions dues à la déforestation (FCPF). L'accord sur le paiement des réductions d'émissions (ERPA) entre le Népal et le Fonds carbone du Fonds de partenariat pour la réduction des émissions dues à la déforestation (FCPF) est un accord de 10 ans, signé en février 2021. Le projet REDD+ au Népal est mis en œuvre dans le projet « Terai Arc Landscape », un écosystème forestier essentiel qui s'étend sur cinq provinces et 13 districts. Le projet vise à bénéficier à plus d'un million de personnes, y compris les communautés autochtones et les femmes, qui dépendent des forêts pour leurs moyens de subsistance et leur bien-être.

Le Vietnam a formulé un certain nombre de politiques pour préparer sa capacité nationale et son infrastructure à la mise en œuvre de REDD+, qui devient un facteur clé dans le développement de son secteur forestier, compte tenu de son importante réserve forestière. Actuellement, le gouvernement, par l'intermédiaire de ses ministères et de ses unités locales, promeut des programmes solides de réduction des émissions forestières à grande échelle. Les politiques et les lois gouvernementales reconnaissent l'importance des parties prenantes, y compris les communautés locales, dans la mise en œuvre de REDD+. Il est souligné

4 <https://www.energymonitor.ai/carbon-markets/the-mission-to-mend-the-voluntary-carbon-offset-market/?cf-view&cf-closed>

5 Ibid.

que le succès des initiatives REDD+ dépend du degré de participation et des capacités des organisations et des communautés locales.

Le Kenya a un certain nombre de projets REDD+ en cours, et la plupart d'entre eux, comme mentionné dans le rapport, sont situés dans des zones où vivent des communautés autochtones et locales (par exemple, le projet *Chyulu*, qui est en grande partie composé de communautés Massai) afin de parvenir à de faibles émissions. Le REDD+ est considéré comme un secteur clé pour atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres, et les forêts sont des ressources importantes pour le développement économique, les moyens de subsistance et les services environnementaux et écosystémiques.

Le Cameroun s'est lancé dans la REDD+ en 2005, en se concentrant sur la quasi-totalité des grands parcs nationaux forestiers du Cameroun, qui représentent plus de 7 % des terres forestières du pays. La REDD+ a été développée principalement comme une mesure corrective pour faire face à l'exploitation rapide et à la déforestation dans le pays, provoquées par les investissements internationaux et nationaux dans l'agro-industrie, et l'expansion associée des plantations de cacao et de palmiers, l'exploitation minière et l'infrastructure.

Au Nicaragua, un certain nombre de politiques ont été élaborées pour encourager les actions de boisement, de reboisement, de conservation et de régénération des forêts, la carte nationale de zonage servant de guide pour le reboisement et la régénération naturelle des forêts. Elle a également développé la structure du cadre de suivi et d'évaluation du FCPF, son cadre logique et son cadre de mesure des performances (PMF), afin de faciliter et de systématiser l'analyse des données. Une stratégie nationale portant sur les réparations liées à la justice climatique, le traitement équitable des populations et la reconnaissance des diversités territoriales et sociales a été approuvée. Elle vise également à renforcer la gestion du financement climatique.

Le Paraguay a pris un certain nombre d'engagements nationaux conformément au cadre de la CCNUCC et aux conventions signées. L'agriculture étant le principal émetteur de carbone, le gouvernement considère le secteur forestier et les activités d'élevage comme des possibilités de neutraliser les émissions de carbone. La mise en œuvre de REDD+ se fait dans le cadre d'un accord tripartite qui implique une ONG internationale, le gouvernement paraguayen (par l'intermédiaire d'une agence gouvernementale responsable des zones protégées) et une organisation locale.

Le marché volontaire du carbone en est à sa phase initiale dans tous les pays, mais l'intérêt croissant pour les marchés du carbone est manifeste. La plupart des gouvernements sont encore en train de mettre en place le cadre politique et réglementaire qui régira les marchés du carbone. Les gouvernements des six pays en sont encore au stade de l'apprentissage de la dynamique des marchés du carbone et de la préparation de la politique ou du cadre juridique qui régira et guidera la mise en œuvre. L'engagement des gouvernements sur le marché du carbone est le résultat de la réduction des émissions et fait partie de la réalisation des engagements pris dans leurs CDN respectives. Les diverses initiatives et projets de ces six pays, dont la plupart sont encore au stade de la conception ou de la planification, sont présentés dans le tableau ____.

Pays	Initiatives	Domaines d'action prioritaires	Parties prenantes	Normes/ Cadre réglementaire	Régime de paiement et d'incitation
Népal	Le <i>Nepal Carbon Credit Exchange</i> (NCCE), un marché domestique en passe d'être développé au Népal, a été créé en 2018 avec le soutien du FCPF.	Énergies renouvelables, boisement et reboisement, efficacité énergétique, agriculture durable et pratiques forestières	Gouvernement du Népal, ministère des forêts et de l'environnement, centre de mise en œuvre de REDD, acheteurs de crédits carbone, vendeurs de crédits carbone, communautés dépendantes des forêts, ONG et entreprises du secteur privé.	LEAF	L'ERPA a été signé pour réduire de 9 millions de tonnes les émissions de dioxyde de carbone dans le « Terai Arc Landscape » Le Népal recevra 5 dollars pour chaque tonne d'émission de dioxyde de carbone réduite. Le pays s'apprête à gagner jusqu'à 5 milliards de roupies en vendant 9 millions de tonnes de CO ₂ d'ici à 2025.
	Le Programme d'aide à la lutte contre les changements climatiques au Népal (NCCSP) a été lancé en 2013 pour donner la priorité aux communautés vulnérables vivant dans des zones reculées et ayant un accès limité aux ressources. L'idée est d'aider les communautés à s'adapter au changement climatique en mettant en œuvre les plans d'action pour l'adaptation au niveau local (LAPA).	Projets d'irrigation, d'agriculture, de sylviculture et d'eau potable ⁶	Ministère de la sylviculture et de l'environnement (MoFE) District : 26 collectivités locales dans 14 districts du projet	Lois et politiques nationales	Plus de 140 LAPA ont été mis en œuvre depuis le début du programme en 2011, et plus de 300 000 personnes ont bénéficié du programme depuis son lancement et sa mise en œuvre.
	L'Architecture pour les transactions REDD+ (ART) vise à réduire la déforestation et à protéger les forêts tropicales en 2021.	Pratiques agricoles et forestières durables	Gouvernement du Népal, ministère des forêts et de l'environnement, centre de mise en œuvre de la REDD, coalition LEAF, EMERGENT, OSC et entreprises du secteur privé.)	TREES	
Vietnam	Au 5 décembre 2022, le nombre total de projets de crédits carbone dans le cadre du mécanisme MDP au Viêt Nam s'élevait à 258 projets. 15 programmes de projets ont été enregistrés avec succès. Le montant total des crédits délivrés par les projets MDP au Viêt Nam est de 30 736 808 CER.	L'énergie recyclée, l'utilisation économique et efficace de l'énergie, l'utilisation et la récupération des gaz associés, des gaz de décharge et le captage du biogaz.	Le ministère vietnamien des ressources naturelles et de l'environnement est l'autorité nationale désignée (AND) ; l'autorité nationale du MDP (ANP), les développeurs de projets.	Régime MDP	Besoin de plus d'informations

⁶ <https://www.mottmac.com/article/67897/bringing-structure-to-nepals-climate-change-response>

	L'accord sur le paiement des réduction d'émissions (ERPA) couvre la région du centre-nord qui comprend les provinces de Thanh Hoa, Nghe An, Ha Tinh, Quang Binh, Quang Tri et Thua Thien Hue. Il s'agit d'un accord entre le ministère de l'agriculture et du développement rural et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, agence de la Banque mondiale.	Réduire les émissions et absorber les gaz à effet de serre provenant des forêts de la province	MARD, FCPF	ERPA	Le FCPF paiera pour ce service 51,5 millions USD, avec un prix unitaire de 5 USD/tonne de CO ₂ . Environ 95 % des résultats de la réduction des émissions seront transférés au Viêt Nam pour contribuer à la CDN. C'est la première fois que le secteur forestier vietnamien est concerné. Les paiements sont envoyés aux provinces
	La coalition LEAF a été créée en avril 2021 dans le but de mettre un terme à la déforestation et à la dégradation des forêts en finançant la protection des forêts tropicales sur plus de 2,5 millions d'hectares.	Gestion durable des forêts, développement socio-économique des populations (accent mis sur les forêts naturelles et les plantations exclues)	Les régions du centre-sud et des hauts plateaux du centre comprennent 11 provinces dans ce projet, à savoir : Lam Dong, Dak Nong, Dak Lak, Gia Lai, Kon Tum, Quang Ngai, Binh Dinh, Phu Yen, Khanh Hoa, Ninh Thuan, Binh Thuan.	TREES	Le Viêt Nam transfère à LEAF/ EMERGENT 5,15 millions de tonnes de CO ₂ à 10 USD/1 tonne de CO ₂ pour réduire les émissions des forêts dans les régions du centre-sud et des hauts plateaux du centre au cours de la période 2022-2026.
Nicaragua	Le programme CommuniTree Carbon de l'ONG canadienne Taking Roots, qui encourage les activités forestières visant à restaurer les écosystèmes, à améliorer les moyens de subsistance et à inverser le changement climatique. Le projet travaille actuellement avec 280 petits exploitants agricoles non autochtones.	L'agroforesterie, le reboisement et le boisement ne concernent que les zones dégradées ; l'accent est mis sur le bois plutôt que sur l'énergie ou la fertilité des sols.	Les compensations carbone générées par le projet sont certifiées par Plan Vivo - avec un total de 256 604 certificats en 2015 (équivalent à une tonne de CO ₂ par certificat).	Normes du Plan Vivo	Les paiements en espèces sont effectués directement aux agriculteurs ou aux particuliers
	Le programme pilote de la banque de carbone de Rabobank soutient les agriculteurs et les communautés locales en monétisant les « avantages écosystémiques » des arbres qu'ils plantent et en générant des crédits de carbone.	Sylviculture, agriculture régénérative et solutions pilotes dans le secteur laitier	Acorn s'associe à l'Organisation de coopération forestière asiatique (AFoCO) pour aider les petits exploitants agricoles d'Asie à passer à l'agroforesterie. L'objectif est d'intégrer 2,5 millions d'agriculteurs au cours des dix prochaines années.	Le programme Verra's Verified Carbon Standard	Inciter les agriculteurs et les communautés locales

	Solidaridad-Nicaragua et le projet Acorn soutiennent les districts de petits producteurs de cacao pour leur permettre de surmonter la faible productivité et les pertes de récoltes dues au changement climatique en passant des terres cultivées à l'agroforesterie.	Stratégies d'adaptation au changement climatique dans les paysages de cacao	Petits exploitants agricoles à Jinotega et Matagalpa	Plan Vivo	Inciter les agriculteurs. Les crédits carbone que les agriculteurs reçoivent pour les arbres plantés dans le cadre du projet sont calculés a posteriori et ne sont valables que pour l'année précédant le projet. Délivrance du CRU.
Paraguay	Projet Promesa Chaco qui vise à réduire la vulnérabilité de la population (familles de producteurs agricoles et des communautés autochtones sélectionnées) de la région du Chaco, au Paraguay, à l'impact du changement climatique sur la sécurité alimentaire.	Adaptation fondée sur les écosystèmes Conservation et restauration des forêts, agroforesterie, sylvopastoralisme, agriculture agroécologique (y compris la réduction de l'utilisation d'engrais chimiques) et des pratiques d'élevage durables	PNUD Paraguay, Ministère de l'environnement et du développement durable (MADES), communautés autochtones, agriculteurs ruraux, gouvernements municipaux	PES En fonction de la législation nationale	Un système de PES a été mis en place pour inciter les agriculteurs et la population autochtone à s'impliquer dans le projet.
	Projet « Les forêts pour le développement durable » (BCS)	Achèvement de la phase de préparation du programme REDD+ au Paraguay - Projet « Les forêts pour une croissance durable »	Ministère de l'environnement et du développement durable (MADES) en coordination avec d'autres ministères de l'environnement et du développement durable avec d'autres entités concernées telles que l'Institut national des forêts (INFONA)	PES En fonction de la législation nationale	Un système de PES a été mis en place pour inciter les agriculteurs et la population autochtone à s'impliquer dans le projet.
Kenya	Le programme de conservation de la région du Mont Elgon (MERECP), sous la supervision de la Commission du bassin du lac Victoria, est une initiative d'écosystème transfrontalier sous les auspices de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE).	Les activités de conservation et de développement favorisent la gestion des ressources naturelles transfrontalières, le commerce, la sécurité et le tourisme.	Secrétariat de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), gouvernements du Kenya et de l'Ouganda par l'intermédiaire des agences gouvernementales nationales concernées, gouvernements/districts locaux, groupes d'utilisateurs, ONG, secteur privé, communautés locales, défenseurs de l'environnement et chercheurs.	Plan Vivo Le Verra's Verified Carbon Standard	Projet pilote pour tester les systèmes de surveillance, déclaration et vérification au niveau de l'écosystème, et mécanisme institutionnel et financier (tel que l'ECCF proposé) pour canaliser le financement du carbone.

	Le mouvement de la ceinture verte au Mont Kenya, conceptualisé en 1977, est surtout connu pour la plantation de ceintures d'arbres et a développé de nombreux projets, y compris des projets carbone et REDD+.	Protection des terres publiques, amélioration de la sécurité alimentaire des ménages, éducation civique, activités génératrices de revenus et foyers améliorés.	Les communautés rurales ont formé la forêt communautaire (CFA), qui est reconnue par le Service forestier du Kenya (KFS) dans le cadre de la loi de 2005 sur la protection des forêts. Loi sur les forêts du Kenya ; ONG	Plan Vivo Le Verra's Verified Carbon Standard	En vertu d'un accord conclu en 2006 avec le Fonds BioCarbone de la Banque mondiale, le projet pourrait vendre 375 000 tonnes d'équivalents de dioxyde de carbone (CO ₂ e) d'ici à 2017, avec la possibilité de vendre 150 000 tonnes supplémentaires.
	Northern Kenya Rangelands Carbon Project (projet de réduction des émissions de carbone dans les pâturages du nord du Kenya) : le plus grand projet mondial de réduction des émissions de carbone dans les sols pour la restauration des pâturages et le développement communautaire par le biais du marché du carbone développé depuis 2009.	Le premier projet s'est entièrement concentré sur l'élimination des sols. Il est également la première méthodologie validée pour travailler avec les communautés pastorales qui utilisent les ressources foncières de manière communautaire.	14 réserves communautaires	Norme Climat, Communauté Biodiversité (CCBS)	Le projet s'étend sur 1,9 million d'hectares et est une initiative qui améliorera les pâturages pour les éleveurs et générera des revenus supplémentaires pour 14 réserves communautaires, augmentant la viabilité financière de la conservation et rendant les conservatoires communautaires plus résilients.
Cameroun	Projet de reboisement lancé par le Dutch Green Business Group (DBG) avec son partenaire local Green Zone pour planter trois millions d'arbres au Cameroun. Le projet est développé dans la région centrale du Cameroun, sur les bords du bassin du Congo	Régénération de la forêt sur une superficie de 2 300 à 3 000 hectares couvrant trois villages dans la sous-division de Yoko de la région Centre. Le projet prévoit également la fabrication et la distribution de 150 000 fourneaux à haut rendement énergétique dans le pays.	Dutch Green Business (DGB), Green Zone International Cameroon (GZI) et l'African Institute for Agriculture and Technology (AIAT), basé au Kenya.	Verified Carbon Standard (VCS), Climate, Community Biodiversity Standard (CCBS)	Les programmes de compensation du carbone impliqueront les agriculteurs et les communautés du Cameroun et les aideront à planter et à entretenir les plantes ; les bénéficiaires profiteront exclusivement des fruits et des noix récoltés dans leurs fermes.

Les peuples autochtones et le marché du carbone

Parmi les différentes approches visant à réduire les émissions de carbone, les compensations de carbone sont de plus en plus utilisées par diverses entités pour compenser leurs émissions en investissant dans des projets de séquestration du carbone à l'étranger. Un grand nombre de ces compensations, qui comprennent des projets de reforestation et d'énergie renouvelable, ont lieu sur les terres et les territoires des peuples autochtones. Non seulement les terres des peuples autochtones abritent quelque 80 % de la biodiversité de la Terre et 40 % de ses écosystèmes intacts, mais elles constituent également des sources de stock de carbone qui ont été transformées en un produit d'échange, le crédit carbone, aujourd'hui échangé sur le marché du carbone en pleine expansion. Selon la Banque mondiale, des études récentes montrent que les terres forestières gérées par les peuples autochtones et les communautés locales contiennent au moins un quart de tout le carbone dans la biomasse vivante au-dessus du sol des forêts tropicales et subtropicales.

Ces terres riches en carbone font partie des cibles des gouvernements, des grands acteurs industriels, des entreprises, des organisations à but non lucratif et d'autres développeurs de projets qui ont besoin de crédits carbone pour atteindre les objectifs de réduction des émissions dans le cadre des programmes de responsabilité sociale des entreprises ou simplement pour faire des bénéfices. Les projets carbone nécessitant de vastes étendues pour être viables, les zones protégées, les parcs nationaux et les zones de conservation sont donc sécurisés en tant que ressources de crédits carbone. Il s'agit également de terres où les peuples autochtones se sont installés depuis longtemps ou ont exercé leurs moyens de subsistance traditionnels et d'autres activités avant qu'elles ne soient désignées comme telles.

Le marché du carbone est considéré comme un moyen d'aider les pays à atteindre leurs engagements nationaux en matière de réduction des émissions de carbone dans le cadre de l'effort mondial d'atténuation du changement climatique. Cependant, les projets carbone, en particulier ceux qui sont mis en œuvre dans les zones forestières, peuvent également entraîner des violations des droits des peuples autochtones. Peu de gouvernements reconnaissent les droits fonciers des peuples autochtones et la gestion coutumière de leurs terres et de leurs forêts. Il y a également peu de reconnaissance officielle du fait que leurs systèmes traditionnels de gestion des forêts ont contribué à la protection de la nature et à la conservation de nombreuses forêts existantes aujourd'hui. Dans la plupart des pays, les lois et régimes forestiers confèrent au gouvernement la propriété et le contrôle des terres forestières. Sans sécurité foncière, les peuples autochtones, dont beaucoup vivent dans des forêts dont ils dépendent pour leur alimentation et leurs moyens de subsistance, sont menacés par les projets carbone. Ils courent le risque d'être expulsés, déplacés, de voir leurs moyens de subsistance traditionnels perturbés ou perdus, et de subir des changements indésirables dans leur mode de vie.

Impacts

Le site web *Carbon Brief*, qui suit l'actualité et les rapports des ONG sur les projets carbone, a constaté que dans quelque 70 % des rapports qu'il a examinés au cours des cinq dernières années, les projets de compensation ont eu des conséquences néfastes pour les populations autochtones et les communautés locales en Afrique, en Amérique latine et en Asie. Parmi ces conséquences figure l'expulsion de peuples autochtones de leurs terres en République du Congo, en République démocratique du Congo, au Kenya, en Malaisie, en Indonésie et dans l'Amazonie brésilienne, colombienne et péruvienne.

En Afrique, par exemple, un projet de plantation d'arbres visant à obtenir des crédits carbone pour une multinationale de l'énergie et du pétrole aurait chassé des familles autochtones de leurs terres agricoles sur le plateau de Bateke, en République du Congo. À Bornéo, des fonctionnaires de l'État auraient accepté un accord de conservation de la nature avec une société étrangère qui vendrait les droits relatifs au carbone et à d'autres services écosystémiques sur environ 2 millions d'hectares de forêts de l'État. Cet accord aurait été conclu sans consultation des communautés autochtones vivant dans la région.

Dans d'autres régions, les projets carbone ont limité l'accès des communautés autochtones aux ressources qu'elles utilisent pour leurs moyens de subsistance traditionnels et leur sécurité alimentaire. Avec la création du parc national Cordillera Azul en Amazonie péruvienne, les membres de la tribu Kichwa se sont vus interdire l'accès aux terres qu'ils utilisaient pour la cueillette. Les crédits carbone du parc, géré par une organisation à but non lucratif, auraient été vendus à des multinationales de l'énergie et du pétrole.

Les projets carbone modifient également les moyens de subsistance traditionnels et mettent en péril la sécurité alimentaire des populations autochtones. En outre, les activités culturelles connexes pratiquées depuis longtemps sont perturbées ou modifiées et risquent d'être perdues. Au Kenya, le projet *Kenya Grassland Carbon Project*, d'une superficie de 1,9 million d'hectares, modifie le pastoralisme mobile des peuples autochtones, qui implique leur migration saisonnière avec leur bétail. Présenté comme la première élimination à grande échelle du carbone du sol des prairies, le projet du *Northern Rangelands Trust* (NRT) utilise un pâturage planifié et contrôlé afin de faire pousser plus de végétation, et donc de stocker plus de carbone dans les prairies. Mais cette méthode, qui perturbe les migrations saisonnières et les itinéraires de pâturage traditionnels des pasteurs autochtones tels que les Samburu et les Borana, a suscité l'inquiétude de certains groupes de défense des droits de l'homme. Dans un rapport publié en mars 2023, l'organisation non gouvernementale *Survival International* a mis en doute l'impact du projet sur le mode de vie des pasteurs autochtones et la crédibilité de ses affirmations concernant le carbone extrait des prairies. Cela aurait incité le vérificateur de carbone Verra à suspendre les crédits carbone du projet NRT qui avait été récompensé lors de la COP27, et à revoir sa propre méthodologie de vérification du carbone.

Questions et préoccupations

Pour être rentables, les projets carbone sont entrepris à grande échelle, sur un minimum de 607 hectares, et dans certains pays, ils concernent d'immenses zones qui englobent de nombreuses communautés, y compris des communautés autochtones et leurs terres. Cela soulève la question de la consultation et du consentement préalable, libre et éclairé (FPIC) des peuples autochtones concernés par les projets carbone. Cette question est d'autant plus préoccupante que ce sont eux qui ont géré et protégé de manière durable les zones forestières qui sont aujourd'hui considérées comme des ressources de crédits carbone.

La consultation des communautés est une exigence de nombreuses normes émergentes en matière de carbone. Outre l'amélioration de l'image de marque des entreprises, cette exigence a incité les promoteurs de projets carbone à consulter les communautés concernées dès le début de leurs projets. Le projet *Corazón Verde del Chaco*, le projet carbone REDD+ phare du Paraguay, qui s'étend sur 187 916 hectares dans la plus grande biorégion du pays, couvrant des zones rurales et urbaines et incluant 14 communautés autochtones, a mis en place un protocole FPIC. Ce protocole prévoit notamment des consultations institutionnelles et des rassemblements communautaires. Le développeur du projet, *Quadriz*, et ses partenaires locaux auraient également forgé une alliance avec l'Institut national autochtone du gouvernement, qui est chargé de garantir les droits des peuples autochtones dans le pays.

Cependant, les populations autochtones ne disposent pas toujours d'informations suffisantes pour comprendre et décider des projets mis en œuvre sur leurs terres. Sur le marché du carbone, ceux qui vivent dans des régions éloignées et isolées ne savent probablement pas que le dioxyde de carbone peut être vendu. Comme l'indique le rapport national du Nicaragua, les autorités territoriales autochtones et les fonctionnaires des gouvernements régionaux autonomes, interrogés sur le marché du carbone, ignoraient tout du sujet. L'expérience du Népal a également révélé que les femmes autochtones, qui sont souvent les gardiennes de la biodiversité et les détentrices des connaissances traditionnelles reconnues dans leur communauté, manquent de connaissances sur les marchés du carbone, y compris sur la REDD+. Les communautés autochtones Baka, Bgyeli/Bakola et Bedzang ont partagé les mêmes sentiments sur neuf projets pilotes REDD mis en œuvre dans les grands parcs nationaux, qui sont situés dans la zone forestière du sud-est du Cameroun constituant les terres ancestrales des autochtones Baka, Bgyeli/Bakola et Bedzang. Les projets mis en œuvre étaient dépourvus de transparence, d'une participation véritable des communautés locales et ne respectaient pas le consentement libre, préalable et éclairé (FPIC).

Dans les cas où ils sont informés, il se peut qu'ils ne reçoivent pas une information complète sur les processus et activités pertinents du projet, tels que les systèmes de partage des bénéfices des crédits carbone. Dans l'initiative de reboisement *CommuniTree Carbon Program*, la plus importante à ce jour au Nicaragua, les participants, qui incluent des agriculteurs autochtones dans le nord du pays, ne sont apparemment pas informés de l'ensemble du projet, en particulier de son objectif en matière de crédits carbone, d'acheteurs et de prix, ainsi que de paiement pour les services environnementaux. Le développeur de projet étranger et son partenaire local ont également adopté par la suite une approche plus prudente dans leurs relations avec les

agriculteurs. D'abord engagés avec des coopératives, ils se sont tournés vers des agriculteurs individuels et ont exigé une preuve des droits fonciers, comme un titre de propriété légal, avant de signer des contrats carbone, afin d'éviter les litiges fonciers.

Bien que leurs terres soient une source de crédits carbone recherchés par diverses entités, les peuples autochtones sont davantage des spectateurs que des participants actifs au marché du carbone. Ils sont largement en dehors de tout le réseau de vendeurs, d'acheteurs, de courtiers et d'intermédiaires, d'organismes de normalisation, de vérificateurs, de certificateurs et d'autres acteurs créés par le marché du carbone et qui en tirent profit. Malgré les consultations communautaires, ils n'ont pratiquement pas leur mot à dire, et participent encore moins à la mise en œuvre et au partage des bénéfices des projets de compensation carbone sur leurs territoires.

Lorsque les droits de propriété intellectuelle et le régime foncier sont soit reconnus de manière tangentielle, soit limités, soit absents des lois et politiques nationales, comme c'est le cas au Viêt Nam, au Kenya, au Cameroun et au Népal, il existe un risque fondamental que les communautés soient exclues des décisions relatives à l'utilisation des terres et de la gestion des projets sur leurs propres terres et territoires.

Le marché du carbone et la marchandisation du carbone sont également en contradiction avec les croyances spirituelles des peuples autochtones. Pour divers groupes autochtones dans le monde, la forêt a des valeurs spirituelles et culturelles. Certaines communautés autochtones conservent des forêts des esprits, des sites de culte, des arbres sacrés, des cimetières ancestraux et des zones où se déroulent les rituels culturels marquant les étapes de la vie de l'homme. L'échange de droits d'émission de carbone porte atteinte à ces croyances.

En fin de compte, le mécanisme de compensation des émissions de carbone compromet l'effort global de réduction des émissions de carbone à la source. Il détourne la responsabilité et l'obligation des entités, en particulier des gouvernements et des entreprises, de rendre compte du carbone et des autres gaz toxiques émis par leurs industries, leurs activités économiques et leurs opérations. Elle déplace injustement et indûment cette responsabilité.

Opportunités

Cependant, le marché du carbone offre également des opportunités et des avantages aux communautés autochtones. Les projets carbone apportent des revenus et des moyens de subsistance supplémentaires, ainsi qu'une sensibilisation accrue au changement climatique et aux systèmes de connaissances autochtones pour la résistance au climat. Ils permettent aux populations autochtones d'améliorer la gestion de leurs forêts et autres ressources naturelles et d'intégrer leurs systèmes de gestion forestière coutumiers dans les pratiques de gestion courantes. Ils contribuent globalement à l'atténuation du changement climatique par la réduction des émissions.

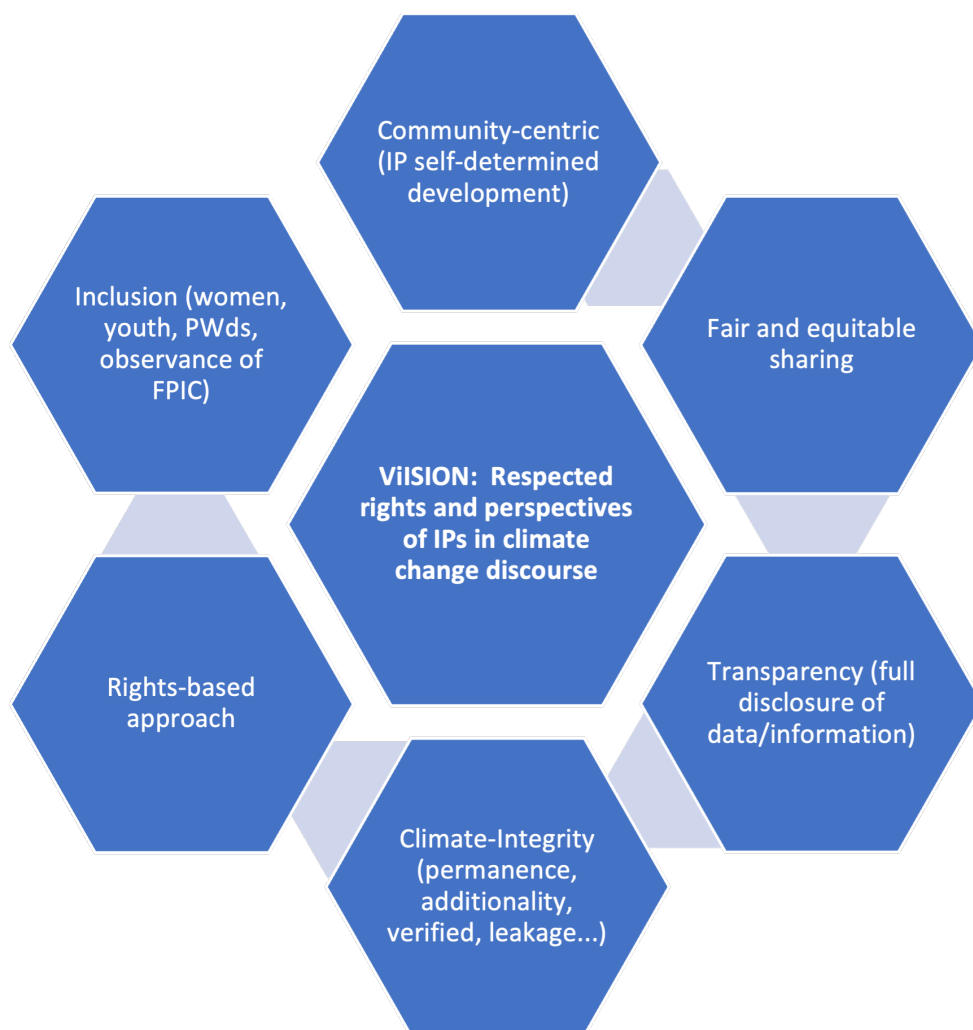
Certains peuples autochtones sont ouverts à l'engagement dans des projets carbone, mais cet engagement doit se faire selon leurs propres conditions. Comme le soulignent les documents nationaux, leur participation est subordonnée à la reconnaissance et au respect des droits fondamentaux des peuples autochtones, en premier lieu le consentement libre et préalable en connaissance de cause. Certains peuples autochtones vont même plus loin vis-à-vis des crédits de carbone négociables sur leurs terres. Ils demandent à être traités non seulement comme l'une des parties prenantes, mais aussi comme des partenaires à part entière participant à la prise de décision dès le début du projet, de la conception à la mise en œuvre, en passant par la surveillance, la notification, la vérification et d'autres processus. En tant que partenaires, ils réclament notamment un partage juste et équitable de tous les avantages monétaires et socio-économiques découlant du projet.

Mais certains défis doivent être relevés. Le système du marché du carbone est très technique et complexe, et les peuples autochtones manquent actuellement de connaissances, de capacités et d'expertise technique et financière dans les subtilités de ses différents processus. Une bonne compréhension du commerce du carbone réduirait la vulnérabilité aux pressions et à l'influence qui peuvent être exercées pour obtenir l'approbation et le consentement des peuples autochtones. S'ils donnent leur consentement, des compétences en matière de négociation sont essentielles pour s'assurer qu'ils ne sont pas les perdants d'un accord de partage des

bénéfices, mais qu'ils obtiennent une part légitime et les meilleures conditions possibles sur les ressources en crédits de carbone pour leurs communautés.

Recommandations

L'examen des impacts et des défis permet d'esquisser ci-dessous les points critiques pour créer les conditions d'un changement de pratiques à grande échelle au profit des populations autochtones.



Les recommandations suivantes sont formulées pour que les peuples autochtones puissent décider de manière efficace et compétente des projets carbone et y participer, et pour garantir le respect de leurs systèmes de connaissances, de leurs pratiques et de leurs valeurs dans leur mise en œuvre :

Parmi les peuples autochtones

Développer les connaissances, les capacités et les compétences des populations autochtones dans les domaines suivants :

- Concepts relatifs aux crédits carbone et aux processus connexes, approches de la réduction des émissions, mesure, surveillance, déclaration, vérification, analyse coûts-avantages, risques et avantages, contrats et négociations.

- Gestion financière et administrative des projets
- Politiques et législations pertinentes sur les droits et les garanties des populations autochtones
- Faire pression pour que les ressources en crédits de carbone soient données directement aux communautés

Entre les gouvernements, les promoteurs de projets et les organismes internationaux :

Assurer la participation et la représentation des populations autochtones :

- Reconnaître le rôle des peuples autochtones dans tout programme de développement et dans les mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.
- Permettre une représentation et une participation pleines et effectives aux dispositifs de prise de décision dans les projets et les dispositifs institutionnels aux niveaux national et mondial
- Fournir une information complète sur le projet ou faire preuve d'une diligence raisonnable avant de s'engager dans un projet ou au cours de sa mise en œuvre
- Inclure les populations autochtones dans les discussions sur les questions foncières et renforcer la sécurité foncière des communautés autochtones
- Renforcer et contrôler les garanties, y compris le consentement préalable, libre et éclairé, les systèmes d'information et les protocoles communautaires
- Garantir le respect des systèmes de connaissances, des pratiques, des valeurs et des systèmes de croyances des populations autochtones
- Il convient d'inclure une recommandation sur la nécessité d'élaborer des politiques publiques nationales garantissant la participation des peuples autochtones.

Pour les études futures, l'évaluation de la combinaison de politiques impliquant la tarification du carbone et l'inclusion des effets du changement climatique sur des projets spécifiques (par exemple, la croissance des forêts, la sécurité alimentaire, la pratique des connaissances autochtones et locales) sont essentielles pour fournir des projections plus solides de toute mesure d'atténuation et d'adaptation, et pour accroître la fiabilité et l'intégrité de tout projet lié au carbone.



CAMEROUN

Étude Exploratoire Pour Le Cameroun Les Perspectives Des Peuples Autochtones Des Forêts (Baka, Bagyeli/Bakola Et Bedzang) Sur Les Marchés Du Carbone Au Cameroun

Rapport de consultation préparé par la Fondation Lelewal pour le programme
de recherche de la Fondation Tebtebba

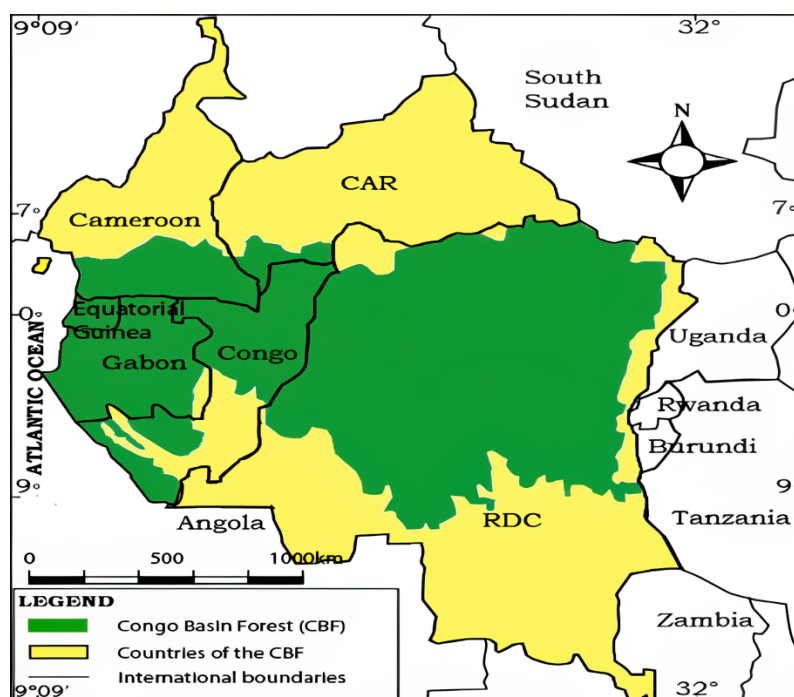
Chapitre 1 : Introduction Générale

1.1 Contexte des marchés du carbone au Cameroun et relation des projets avec les communautés autochtones

Le lien entre le changement climatique, les émissions de carbone, les marchés du carbone et les populations autochtones au Cameroun et en Afrique reste critique et préoccupant. Les marchés du carbone sont devenus des outils permettant de fixer un prix pour les émissions de carbone et un système d'achat et de vente de crédits carbone utilisés par les entreprises, les gouvernements et d'autres organisations pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre en finançant des projets qui réduisent ou éliminent le dioxyde de carbone de l'atmosphère. Dans ce contexte, les réalités existentielles des peuples autochtones forestiers et des éleveurs risquent d'être compromises. Ces mécanismes de marché du carbone sont insensibles aux différences socioculturelles, dépossèdent les peuples autochtones de leurs ressources existentielles et réduisent la forêt à sa seule valeur en termes de carbone. Les peuples autochtones forestiers au Cameroun perçoivent de plus en plus les marchés du carbone comme une source de problèmes liés à la valeur de la forêt plutôt que comme une solution aux défis environnementaux multiformes liés aux émissions auxquels ils sont soumis. La demande de cette étude intitulée *Perspectives des peuples autochtones forestiers face aux marchés du carbone au Cameroun* par la Climate Land Use Alliance (CLUA 7) n'est pas seulement louable mais opportune, d'autant plus que le ministre camerounais des Finances a prévu 2023 comme année de référence pour que le pays commence à gagner de l'argent sur les marchés du carbone (Auteur invité, 2022).

Le Cameroun est un pays de la sous-région d'Afrique centrale souvent décrit comme l'Afrique en miniature car il présente toutes les principales caractéristiques humaines et physiques (climats, sols et types de végétation) du continent. Le pays est situé entre les longitudes 8° et 16° à l'est du méridien de Greenwich et entre les latitudes 2° et 13° au nord de l'équateur. Sa superficie est de 475 650 kilomètres carrés et il a des frontières avec le Tchad, la République centrafricaine, la Guinée équatoriale, le Gabon, le Nigeria et la République du Congo. La population actuelle du Cameroun est estimée à plus de 28 974 661 millions d'habitants ([UN Macrotrends](#), 2023), parmi lesquels se trouvent à la fois des pasteurs Mbororo et des peuples autochtones forestiers faisant face aux activités d'extraction tels que Baka, Bagyeli/Bakola et Bedzang (Enchaw & Njobdi, 2013 et Ngo, 2011). Les Baka et les Bagyeli/Bakola sont parmi les premiers habitants de la forêt du bassin du Congo (CBF), dont 10,24% se trouvent à l'intérieur des frontières du Cameroun (figure 1).

FIGURE 1: LOCALISATION DE LA FORÊT DU BASSIN DU CONGO



Le cœur luxuriant du continent, la forêt du bassin du Congo, également connu comme le deuxième poumon du monde, indique qu'une proportion significative des crédits carbone du Cameroun et des autres pays abritant la FBC devrait provenir de solutions fondées sur la nature. Malheureusement, les méthodologies actuelles de crédits carbone ne sont pas adaptées à la préservation continue, car la monétisation des forêts et des ressources naturelles est associée à des menaces de destruction plutôt qu'à des efforts de conservation (Kemplay, 2023).

1.1.1 Objectifs de l'étude

Les objectifs de cette étude exploratoire sont les suivants :

1. Déterminer l'engagement du Cameroun dans le marché du carbone et/ou les éléments de conception du marché du carbone présents dans le pays ;
2. Identifier les obstacles à l'accès des peuples autochtones aux marchés du carbone, leurs défis et leurs opportunités ; et
3. Demander des recommandations aux peuples autochtones concernant leur engagement (ou leur non-engagement) dans les marchés du carbone (en particulier les marchés volontaires du carbone).

1.1.2 Énoncé du problème

Les peuples autochtones forestiers d'Afrique en général, et du Cameroun en particulier, occupent toujours le statut de peuple oublié (ACHPR et IWGIA, 2006) dans toutes les questions liées aux marchés du carbone et au financement du climat. La définition actuelle du financement du climat n'intègre pas encore la reconnaissance et le soutien des droits, des priorités et des perspectives des peuples autochtones dans le discours, le développement et la conception de solutions fondées sur la nature pour lutter contre le changement climatique, le marché du carbone et les approches non marchandes. Les compensations pour les émissions résiduelles sont conçues au-delà des frontières des espaces géographiques abritant les poumons du monde (forêt du bassin de l'Amazonie, forêt du bassin du Congo et forêt du bassin du Mékong et de Bornéo), et par conséquent, ces mécanismes de marché du carbone dépossèdent les peuples autochtones Baka, Bagyeli/

Bakola, Bedzang et Mbororo de leurs droits, priorités et perspectives vis-à-vis du financement climatique, et réduisent la forêt à sa seule valeur en termes de carbone. Les méthodologies du marché du carbone ont un caractère d'exclusion.

En Afrique, les populations autochtones et les communautés locales font rarement partie des participants au marché africain du carbone qui, en leur âme et conscience, estiment que les besoins de financement du secteur privé ne doivent pas l'emporter sur ceux des communautés locales. Cela étant louable, les participants qui viennent de toute l'Afrique sous l'égide de l'Initiative africaine des marchés du carbone (ACMI), pensent et font ce qu'ils imaginent être le mieux pour les peuples autochtones et les communautés locales. Malheureusement, leur compréhension de l'économie des opportunités inhérentes au financement climatique est limitée. Il est difficile de dire quelle part du capital généré par le financement climatique est investie, quelle part va aux communautés locales et/ou autochtones, et quelle part va aux intermédiaires (Assemble-Mvondo, Wong, Loft, et Tjajadi, 2015)

En réduisant les forêts à leur valeur carbone et en menaçant de faire de la destruction des ressources forestières un paramètre du financement climatique, les efforts de conservation déployés par les Baka, les Bagyeli/Bakola et les Bedzang pour préserver les puits de carbone dans la FBC sont non seulement dévalorisés, mais leur engagement dans le marché volontaire du carbone est évité. Alors que 2023 a été désignée comme l'année de référence pour que le Cameroun commence à gagner de l'argent sur les marchés du carbone, aucun projet de compensation carbone n'a été lancé sur les terres ancestrales des peuples autochtones forestiers du Cameroun (Stratline, 2022). Le seul projet de compensation de carbone associé à la génération des crédits carbone de haute intégrité connus sous le nom d'unités de carbone vérifiées (VCU) est situé dans la subdivision de Yoko dans la région du centre du Cameroun où de grandes étendues de forêt auraient été déboisées.

En se fondant sur les problèmes soulevés jusqu'à présent, cette étude exploratoire vise à apporter des réponses aux questions de recherche suivantes, formulées ci-dessous après l'exposition des objectifs de l'étude exploratoire. Ces questions détermineront l'ordre de présentation de l'étude exploratoire.

1.1.3 Questions de recherche

1. Quel est le contexte actuel des marchés du carbone au Cameroun en ce qui concerne les émissions et comment l'engagement au niveau national en termes de projets de compensation du carbone est-il pertinent pour les peuples autochtones Baka, Bagyeli/Bakola et Bedzang, et Mbororo ?
2. Quelle est l'évaluation de la vue d'ensemble des marchés du carbone au Cameroun en ce qui concerne les objectifs d'émission et les quotas, les secteurs couverts, la surveillance, la déclaration, la vérification, la conformité et l'application ?
3. Quelles sont les expériences pertinentes des peuples autochtones Baka, Bagyeli/Bakola et Bedzang, et Mbororo, et quelles sont leurs opinions et perspectives sur les marchés du carbone ?
4. Quels sont les défis et les opportunités inhérents aux marchés du carbone pour les populations autochtones Baka, Bagyeli/Bakola et Bedzang, et Mbororo ?
5. Lesquelles des recommandations sont-elles coûteuses et lesquelles présentent-elles un meilleur rapport coût-efficacité ?

1.1.4 Définition des concepts clés

Avant d'apporter des réponses pertinentes à ces questions de recherche, il est nécessaire de fournir des définitions opérationnelles de certains concepts clés utilisés dans le présent document. Ces définitions nous permettront de mettre cette étude exploratoire au Cameroun dans son contexte afin d'en faciliter la lecture et la compréhension.

i. Peuples autochtones

Bien qu'il n'existe pas de définition universellement acceptée des peuples *autochtones*, les Nations unies considèrent que *les communautés, peuples et nationalités autochtones* sont ceux qui ont une continuité historique avec les sociétés antérieures à l'invasion et à la colonisation qui se sont développées sur leurs territoires. Ils se considèrent comme distincts des autres sociétés qui prévalent aujourd'hui sur ces territoires ou sur des parties de ces territoires. En 2003, le groupe de travail sur les populations autochtones de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples a défini certains critères d'identification des peuples autochtones en Afrique. Si l'auto-identification reste un critère fondamental dans l'article 1(2) de la Convention 169 de l'OIT pour définir les peuples autochtones, d'autres critères peuvent être cités, comme le fait d'avoir des cultures/systèmes de subsistance étroitement liés à des terres et territoires particuliers, et la marginalisation par rapport au développement national. A cet égard, les Pygmées et les pasteurs Mbororo constituent des peuples autochtones au Cameroun, comme l'a présenté le représentant du pays lors du séminaire régional de sensibilisation de la CADHP sur les droits des populations/communautés autochtones (DP/CA) en Afrique centrale du 13 au 16 septembre 2006, à Yaoundé - Cameroun (CADHP, 2006), et les conclusions d'une étude de 2009 initiée par le ministère des Relations extérieures qui ont été validées en 2011 dans la ville côtière de Kribi (GdC, 2009).

ii. Engagement des populations autochtones

L'engagement des peuples autochtones *est contextuel et spécifique à chaque pays. Dans le cas du Cameroun, il s'agit de reconnaître leur existence dans le pays* en commençant par la ratification de la Convention 169 de l'OIT. *Il s'agit également d'obtenir leur consentement libre, préalable et éclairé, de les consulter et de les faire participer* aux décisions qui affectent leurs communautés et leurs territoires traditionnels. Ces mesures leur permettront de contribuer de manière significative à la réduction des émissions de carbone (projets de compensation des émissions de carbone), à la création des marchés du carbone efficaces sur le plan social, ainsi qu'au développement général de leurs communautés et de leur pays, le Cameroun.

iii. Marchés du carbone

Il s'agit du commerce de crédits carbone, c'est-à-dire de l'obtention et de vente des certificats de carbone dans le cadre de normes définies pour la prévention des émissions ou la réduction des gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère. Il existe deux types de marchés du carbone : le marché de mise en conformité, qui est réglementé par les gouvernements par l'intermédiaire d'accords internationaux, et le marché du carbone volontaire (VCM), qui lui n'est pas réglementé. Les pays en développement, en particulier les pays africains comme le Cameroun, sont plus à l'aise avec le VCM.

iv. Marchés volontaires du carbone (VCM)

Contrairement aux marchés du carbone de conformité ou aux marchés **obligatoires** établis et réglementés par les gouvernements au moyen d'accords internationaux, un marché du carbone volontaire (VCM) est un marché décentralisé ou non réglementaire où des acteurs privés achètent et vendent volontairement des crédits carbone qui représentent des éliminations ou des réductions certifiées de gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère. Grâce à ce système d'échange, les émetteurs de carbone compensent leurs émissions en achetant des crédits carbone générés par des projets visant à éliminer les gaz à effet de serre de l'atmosphère. Les marchés volontaires du carbone soutiennent un large éventail de projets environnementaux dont l'objectif ultime est de réduire les émissions de gaz à effet de serre ou d'éliminer le dioxyde de carbone de l'air. Ces projets peuvent aller de petites initiatives locales à des projets industriels de grande envergure (Jack et Clarke, 2022).

v. Projets de compensation des émissions de carbone

Il s'agit de projets visant à compenser les émissions de dioxyde de carbone dans l'atmosphère dues à l'activité industrielle ou à d'autres activités humaines, en particulier lorsqu'elles sont quantifiées et échangées dans le cadre d'un système commercial. Ils impliquent l'achat de crédits générés par des projets de captage du carbone. Un projet de reboisement tel que celui mené dans la subdivision de Yoko, dans la région du Centre du Cameroun, par le *Dutch Green Business Group* et *Green Zone Cameroon*, s'inscrit dans cette perspective. Les projets de compensation des émissions de carbone permettent aux particuliers, aux entreprises ou aux gouvernements de compenser leurs émissions en soutenant des projets qui réduisent les émissions ailleurs. En théorie, après avoir réduit leurs émissions autant que possible, les compensations peuvent financer des technologies à faible teneur en carbone ou la restauration des forêts pour « contrebalancer » les émissions qu'ils ne peuvent pas éviter (<https://interactive.carbonbrief.org/carbon-offsets-2023/>).

vi. Crédits carbone

Les crédits carbone, également connus sous le nom de compensations carbone, sont des permis qui autorisent leur propriétaire à émettre une certaine quantité de dioxyde de carbone ou d'autres gaz à effet de serre. Les crédits carbone sont un moyen transparent, mesurable et axé sur les résultats qui permet aux entreprises de soutenir des activités telles que la protection et la restauration de puits de carbone naturels irrécupérables, comme les forêts ou les écosystèmes marins, et le développement de technologies naissantes d'élimination du carbone, ce qui permet de maintenir les objectifs climatiques mondiaux à portée de la main. On dit que les crédits carbone sont bon marché parce qu'il s'agit de projets de faible qualité qui ne font pas l'objet de vérifications rigoureuses ou d'une conception soignée pour garantir un impact réel sur le climat. Ils ont des coûts de fonctionnement beaucoup plus faibles, ce qui permet de vendre des crédits à bas prix.

vii. Normes sur les émissions (CS) de carbone et normes de certification des réductions d'émissions de carbone (VCS)

Les normes carbone font référence à un ensemble de réglementations et d'exigences auxquelles les entreprises de certification de crédits carbone doivent se conformer pour pouvoir affirmer qu'elles réduisent les émissions de carbone et atténuent l'impact du changement climatique. Les normes de carbone vérifiées sont des groupes qui vérifient les projets de compensation carbone de tous types. En procédant à une sélection rigoureuse et en suivant un [processus de certification carbone](#), les normes carbone garantissent que tous les projets de compensation carbone vérifiés ont un impact positif sur l'environnement (et souvent sur la communauté concernée) et laissent une empreinte durable. Il existe deux types de normes carbone vérifiées : les normes volontaires et les normes obligatoires, chacune ayant sa propre approche de la réduction des émissions de carbone. Jusqu'à présent, les programmes de compensation carbone utilisent des crédits carbone sur un marché du carbone entièrement volontaire. En l'absence d'une méthode normalisée de validation de ces compensations carbone volontaires, de nombreuses entreprises prétendent être neutres en carbone sans l'être en réalité (Ecocart, 2023).

viii. Unités carbone vérifiées (VCU)

Une unité carbone vérifiée (VCU) est le nom que Verra donne à une tonne d'élimination et/ou de réduction de dioxyde de carbone (CO₂) dont elle a vérifié qu'elle répondait à leurs critères normatifs. Chaque VCU représente une réduction ou une élimination d'une tonne d'équivalent de dioxyde de carbone (CO₂e) réalisée par un projet. Les VCU sont caractérisées par un certain nombre de principes d'assurance qualité qui sont confirmés par le processus de validation et de vérification du projet, ainsi que par l'examen et l'approbation de Verra. Verra, anciennement connue sous le nom de *Verified Carbon Standard*, est une organisation à but non lucratif qui gère les normes de vérification de carbone, *Verified Carbon Standard (VCS)*, utilisées pour certifier les crédits carbone dans la compensation des émissions de CO₂ (<https://www.carboncure.com/>).

1.1.5 Importance de l'étude

Le Cameroun, comme tous les autres pays africains, est confronté à la gravité du changement climatique, les communautés locales et les peuples autochtones étant les plus touchés. Au niveau des pays et des continents, les efforts déployés pour améliorer l'élimination des GES de l'atmosphère par le biais du marché du carbone ont un caractère d'exclusion et ne sont pas suffisamment compris. Même au niveau des participants au marché du carbone en Afrique, la compréhension de l'économie des opportunités inhérentes au financement climatique est limitée. Le gouvernement du Cameroun s'est toutefois engagé à atteindre l'objectif international d'atténuation et d'adaptation au changement climatique par le biais de ses contributions déterminées au niveau national. Mais cet engagement souffre encore d'un manque de responsabilité et d'engagement citoyen (Groupe de la Banque mondiale 2022). Le non-engagement apparent des peuples autochtones dans les questions liées au climat au Cameroun continue de brouiller la compréhension et la prise de conscience de leur participation, de leur contribution et de leurs avantages par rapport aux approches du marché du carbone et des marchés non liés au carbone. Par extension, les discussions sur le financement du climat, la REDD+, le paiement basé sur les résultats et les mécanismes du marché volontaire du carbone se déroulent en l'absence des peuples autochtones et les décisions sur les projets de crédits et de compensations carbone sont non seulement dépourvues de leurs contributions, mais ne garantissent pas leur consentement préalable, libre et éclairé (FPIC), le partage des avantages du carbone, et le bien-être. Par conséquent, cette étude exploratoire est opportune car elle offre une voie pour l'engagement des citoyens, en particulier des peuples autochtones, dans les actions climatiques au Cameroun.

1.1.6 Méthodologie

Cette étude exploratoire était essentiellement qualitative et a consisté en un examen approfondi des données secondaires. Des entretiens ont également été menés pour enrichir la discussion sur les expériences des peuples autochtones dans les marchés du carbone au Cameroun. Cinq enquêtes téléphoniques ont été menées auprès du PDG de *Green Zone Cameroon International*, du point focal de la *Fondation Lelewal* à Djoum, des deux conseillers Baka à Djoum et Mintom, et du coordinateur de programme de l'Association pour le développement social et culturel des Mbororo (MBOSCUDA) dans le nord-ouest du Cameroun. Des représentants du ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement durable (MINEPDED) et du ministère des Affaires Sociales (MINAS) ont également été interviewés.

Les histoires orales des peuples autochtones ont été traitées selon les approches *in vivo* d'Anselm L. Strauss (1987), de Meghan Cope (2003) et de Miller-Rosser et ses collègues (2009). Les différents récits ont été transcrits et interprétés afin de donner un sens aux témoignages. Les récits des personnes interrogées dans les deux ministères, les organisations de la société civile (OSC) et les conseils composés de peuples autochtones ont fait l'objet d'une validation croisée à l'aide d'une analyse de contenu permettant d'identifier les points communs et les incohérences (Basupi et al. 2017). Cela correspondait aux préoccupations concernant leurs engagements dans le marché du carbone camerounais, aux obstacles à l'accès des peuples autochtones aux marchés du carbone et aux recommandations pour l'engagement des peuples autochtones. Les thèmes communs ont été extrapolés en termes de leurs liens avec le cadre théorique qui explore la littérature historique. Ils concernent les instruments juridiques internationaux et la jurisprudence au niveau national qui ont été pertinents pour la consultation et la participation des peuples autochtones dans leur prise de décision concernant l'accès aux marchés du carbone.

Résultats et discussion

1.2 Émissions de carbone du Cameroun

1.2.1 Émissions de carbone et objectifs ambitieux du Cameroun

Les émissions de carbone du Cameroun ont fluctué comme le montre la figure 2.

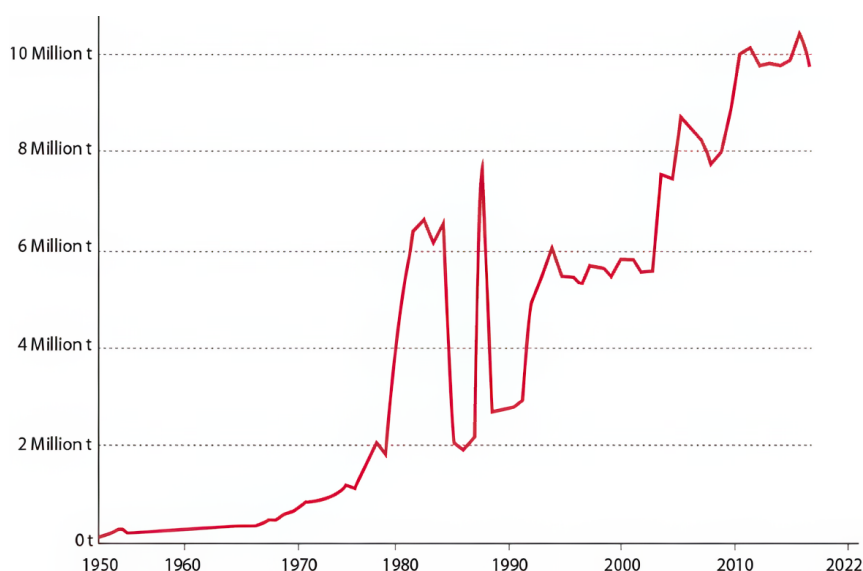
Les émissions de carbone (CO₂) du Cameroun pour 2020 étaient de **9 928,40**, ce qui représente une **augmentation de 3,88 %** par rapport à 2019.

Les émissions de carbone (CO₂) du Cameroun pour 2019 ont été de **9 557,30**, ce qui représente une **baisse de 1,97 %** par rapport à 2018.

Les émissions de carbone (CO₂) du Cameroun pour 2018 étaient de **9 749,70**, ce qui représente une **augmentation de 7,42 %** par rapport à 2017.

Les émissions de carbone (CO₂) du Cameroun pour 2017 étaient de **9 076,00**, ce qui représente une **augmentation de 1,13 %** par rapport à 2016.

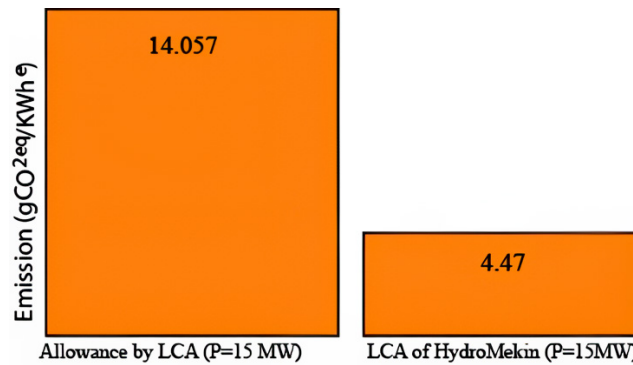
FIG.2: ÉMISSIONS DU CAMEROUN DUES AUX COMBUSTIBLES FOSSILES ET À L'INDUSTRIE



SOURCE DES DONNÉES : CLIMATE WATCH (2023)

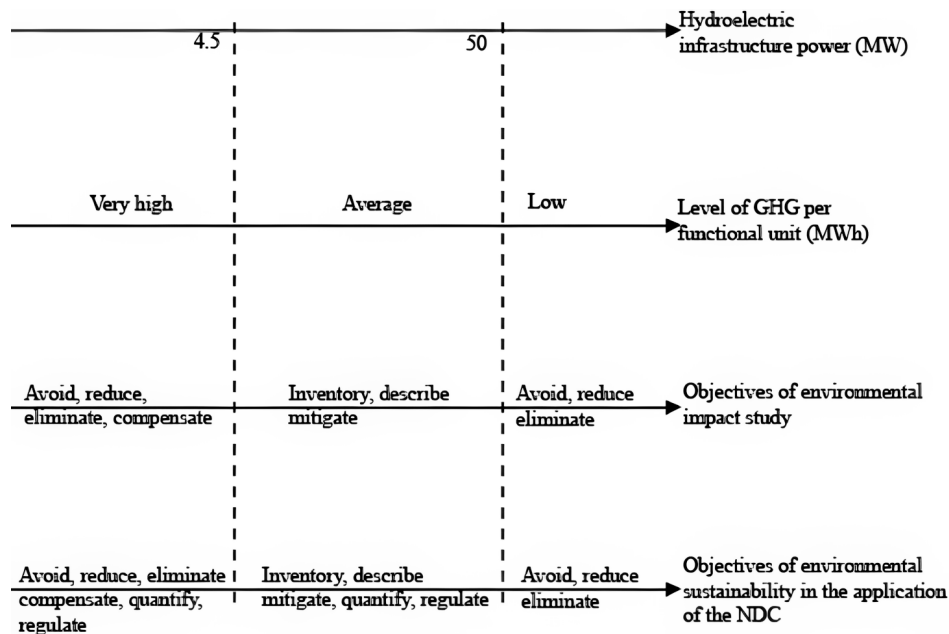
Comme l'atteste la littérature, les émissions par habitant du Cameroun sont passées de 9,32 tonnes de CO₂e en 1998 à 4,89 tonnes en 2018, au-dessus de la moyenne de l'Afrique subsaharienne de 3,45 tonnes en 2018, mais en dessous de la moyenne mondiale de 6,45 tonnes en 2018 (Groupe de la Banque mondiale, 2022). Les émissions par unité de PIB pour le Cameroun s'élevaient à 3,19 kilotonnes en 2018, ce qui est supérieur aux moyennes de l'Afrique subsaharienne et du monde, qui sont respectivement de 2,13 kilotonnes et 566,17 tonnes (figure 1.8).¹¹ Le scénario de maintien du statu quo pour les émissions de GES prévoit une forte augmentation d'ici 2030, pour atteindre 119,08 tonnes métriques de CO₂e en 2030, une forte augmentation par rapport au niveau de 2010 (figure 3), principalement due à la déforestation et à la production de déchets.

FIG. 3: EFFORTS DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE CARBONE



Le Cameroun étant un pays relativement peu industrialisé faisant partie de la FBC, une part importante des crédits carbone du Cameroun devrait provenir de solutions fondées sur la nature pour lutter contre le changement climatique. Ces solutions fondées sur la nature constituent une voie évolutive pour que les partenaires de développement et les organisations puissent accéder aux quotas d'émission. Ils pourraient exploiter les potentiels de captage du carbone au Cameroun en obtenant des certificats ou des permis leur accordant des droits légaux d'émettre un certain nombre de tonnes d'émissions de GES. C'est là que les peuples autochtones Baka, Bagyeli/Bakola et Bedzang, qui ont une plus grande aptitude à contribuer à des solutions fondées sur la nature, auraient pu être au centre des marchés du carbone au Cameroun. Malheureusement, les méthodologies actuelles de crédit carbone (figure 4) ne soutiennent généralement pas la préservation continue des forêts existantes, étant davantage axées sur celles qui sont menacées (Marie Kemplay, 2023).

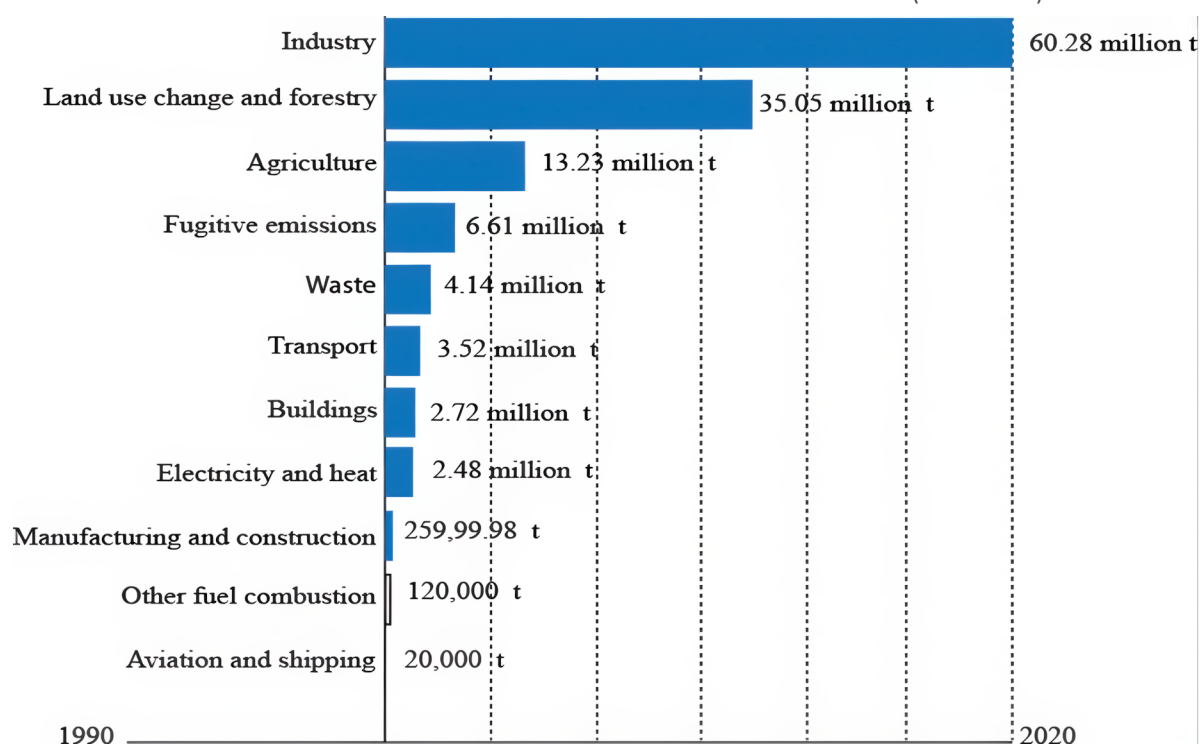
FIG. 4: COMPARAISON DES MÉTHODOLOGIES DANS L'ÈRE POST-COP 21, AVEC LE CAS DU CAMEROUN.



SOURCE: D'APRÈS MELINGUI ET AL. 2023:520

Le Cameroun est un *faible émetteur de GES*, mais sa stratégie de développement ambitieuse, qui consiste à devenir une économie émergente d'ici 2035, entraînera une forte augmentation des émissions, les secteurs de l'industrie, du changement d'affectation des terres et de la sylviculture y contribuant davantage (figure 5). Ceci est confirmé par le fait que lorsque la Société Nationale de Raffinage (SONARA) est devenue opérationnelle en 1980, juste avant son inauguration en 1981, les émissions industrielles du Cameroun ont connu une augmentation sans précédent (voir figure 2). Les bouleversements politiques qui ont débuté en 1990 et qui ont entraîné la création de nombreuses villes fantômes ont provoqué une chute brutale des activités industrielles et de transport, ce qui s'est traduit par une baisse correspondante des combustibles à base de carbone et des émissions de carbone du Cameroun au cours de cette période (figure 3)

FIG. 5: ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DU CAMEROUN PAR SECTEUR (1990-2020)



SOURCE: CLIMATE WATCH (2023)

L'augmentation constante des émissions de carbone après 1990 est révélatrice de la vulnérabilité du pays. Le Cameroun est très exposé et sensible aux défis du changement climatique et a une faible capacité d'adaptation (GdC, CDN, 2021), se classant au 146e rang sur une liste de 182 pays dans l'indice ND-GAIN 2020 (<https://gain.nd.edu>). Sur ce plan, le Cameroun est l'un des pays les plus vulnérables au changement climatique, d'autant plus qu'il a connu une augmentation de température de 0,86°C entre 1974 et 2020, avec un réchauffement plus important dans le nord du pays entre 1991 et 2020 (<https://dicf.unepgrid.ch/cameroon/climate-change>).

1.3 Engagements du Cameroun

L'engagement climatique du Cameroun en faveur de la réduction des émissions est régi par les principes fondamentaux du FVC qui comprennent 1) l'appropriation par le pays ; et 2) l'approche pilotée par le pays. En tant que signataire de l'Accord de Paris et d'autres traités liés au changement climatique (tableau 2), le Cameroun a fixé ses objectifs, ses priorités et ses interventions (appelés ici les ambitions du Cameroun) pour réduire ses émissions nationales de 10,2 millions de tonnes en 2021 et s'adapter à l'impact du changement climatique, comme indiqué dans les Contributions déterminées au niveau national (CDN).

TABLEAU 2 : TRAITÉS RELATIFS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DONT LE CAMEROUN EST SIGNATAIRE (LISTE NÉCESSAIRE)

Non	Titre, date et lieu d'adoption	Date de la signature	Date de ratification	Référence juridique nationale
1	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques du 9 mai 1992 à New York	14 juin 1992	19 octobre 1994	Loi n° 93/010 du 22 décembre
2	Convention sur le changement climatique du 11 décembre 1997	-	28 août 2002	19 octobre 1994
3	Accord de Paris sur le climat du 15 décembre 2015	22 avril 2016	29 juillet 2016	Loi n° 2016/008 du 12 juillet 2016
4	Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles du 15 septembre 1968 à Alger		29 novembre 1978	
5	Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (CLD, ou CNULCD) du 14 octobre 1994 à Paris	-	29 mai 1997	-
6	Convention sur la biodiversité	14 juin 1992	19 octobre 1994	Loi n° 93/010 du 22 décembre 1993
7	Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques relatif à la Convention sur la diversité biologique du 29 janvier 2000	9 février 2001	20 février 2003	-
8	Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone du 16 septembre 1987		30 août 1989	
9	Convention de l'UNESCO pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel du 16 novembre 1972 à Paris		7 décembre 1982	Loi n° 91/0081 du 30 juillet 1991
10	Convention de coopération pour la protection et la mise en valeur du milieu marin et de l'environnement côtier de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre du 23 mars 1981 à Abidjan		5 août 1984	
11	Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) du 6 déc. 1951, entrée en vigueur 3/4/1952			5 avril 2006
12	Accord international sur les bois tropicaux du 27 janvier 2006 à Genève	13 février 2007	27 août 2009	Loi 2008/002 du 14 avril 2008

SOURCE : EXTRAIT DE LA LISTE DES CONVENTIONS RELATIVES À L'ENVIRONNEMENT RATIFIÉES PAR LE CAMEROUN PAGES 10-12 DE LA COMPILATION DES TEXTES JURIDIQUES DU CAMEROUN (GdC, 2018).

Conformément à l'Accord de Paris, le Cameroun a préparé et communiqué ses CDN, qui ont été reçues et enregistrées dans un registre public par la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). La première CDN du Cameroun ont été préparée en 2016, tandis que le 12 octobre 2021, elle a été révisée pour viser des engagements plus ambitieux. Dans la première CDN, où la contribution prévue déterminée au niveau national (CPDN) était au centre des préoccupations, le Cameroun s'est engagé à

réduire ses émissions de GES d'ici 2035 à un niveau inférieur par rapport au scénario de statu quo (BAU) de 32 % avec un soutien international, ce qui constituait l'objectif conditionnel. Le Cameroun n'a pas fixé d'objectif inconditionnel à l'époque. Malheureusement, il n'a pas été très facile pour le gouvernement de mobiliser des ressources intérieures et extérieures pour respecter les mesures de la CDN. Malgré les efforts déployés pour allouer des ressources nationales aux actions climatiques, la mise en œuvre des premières mesures de la CDN a montré que seules quelques-unes d'entre elles ont été financées de manière adéquate, car le phénomène de dépendance vis-à-vis des donateurs règne toujours en maître. C'est pourquoi la taxe carbone n'a été mentionnée ni dans la CPDN ni dans la CDN (Ngwome, 2023). Lorsque la budgétisation des programmes climatiques a été effectuée par les ministères sectoriels, peu ou pas de financement national a été mobilisé. Bien que le Cameroun ait demandé à mobiliser les fonds disponibles dans le cadre des fonds mondiaux (tels que REDD+, le Fonds vert pour le climat, le Fonds d'adaptation), les capacités techniques, le personnel et les ressources limités ont sapé la capacité du pays à progresser dans les processus d'accréditation. En outre, les problèmes de gouvernance REDD+ liés à la corruption, à une transparence limitée, à l'identification et à l'engagement des parties prenantes ont retardé le processus de candidature (Groupe de la Banque mondiale, 2022).

Ni dans la CPDN ni dans la CDN actualisée, l'engagement du Cameroun en faveur de la réduction des émissions n'a pas considéré les peuples autochtones Baka, Bagyeli/Bakola et Bedzang, et Mbororo comme des parties prenantes importantes dans les marchés du carbone et dans les solutions au changement climatique fondées sur la nature. Dans la CDN actualisée, les peuples autochtones ne sont mentionnés que trois fois (pages 3, 22 et 44). Mais si les peuples autochtones sont mentionnés, leur véritable participation et leur engagement dans l'apport de connaissances, de compétences et de leadership ne sont pas clairs.

Quelques extraits de la CND

- « *La contribution de la déforestation aux changements climatiques et à la vulnérabilité des populations locales et autochtones est indéniable* » (CDN, page 3).
- « *Arrangements institutionnels nationaux, participation du public et engagement avec les communautés locales et les peuples autochtones, d'une manière sensible au genre...* » (Mécanismes institutionnels nationaux, participation et engagement des peuples autochtones et locales dans l'optique de la problématique hommes-femmes ; CDN, p 22)
- « *Campagnes régulières de communication sur la CDN à partir de fin 2021, en direction des CTD, des ONG, des peuples autochtones et communautés locales,...* » (Campagnes éducatives régulières sur la CDN depuis fin 2021 avec les collectivités territoriales décentralisées, les ONG, les communautés autochtones et locales.; [quelle page ?]).

Bien que les deuxième et troisième mentions indiquent un engagement explicite, aucun engagement de ce type n'a été réalisé vis-à-vis des peuples autochtones Baka, Bagyeli/Bakola et Bedzang en termes des consultations, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques (point focal, comm. pers.). Cela n'a fait que reproduire les injustices historiques de l'engagement des peuples autochtones du Cameroun dans le domaine du changement climatique. Ils ont été exclus dès le début, depuis les premiers documents politiques par lesquels le gouvernement a exprimé sa volonté de s'engager dans les objectifs mondiaux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Elles n'ont pas été impliquées dans les questions liées au Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier (FCPF), à la REDD+ et à la surveillance des forêts et de la déforestation. Au Cameroun, les fondations sont donc peu solides pour pouvoir lancer des projets d'intendance forestière liés au changement climatique avec les populations autochtones.

Chapitre 2 : Aperçu des Marchés du Carbone au Cameroun

Les marchés du carbone au Cameroun en sont encore à leur stade embryonnaire. Le Cameroun est encore en train d'établir son bilan carbone au niveau national, ce qui implique d'estimer la quantité de carbone stockée dans un pays en utilisant diverses mesures respectueuses du climat. À l'heure actuelle, le marché du carbone au Cameroun est encore confronté à certaines limites. Le Cameroun n'a pas de législation spécifiquement adoptée pour lutter contre le changement climatique, ce qui a rendu difficile la mise en place d'une taxe carbone dans le pays qui pourrait réduire efficacement les émissions de GES pour se conformer aux engagements pris au niveau national dans le cadre de l'Accord de Paris. Ses actions sectorielles d'atténuation du climat sont axées sur la dépendance, car elles ont besoin du soutien de la communauté internationale en matière de financement, d'application des capacités et de transfert de technologie (GdC, 2021 ; Groupe de la Banque mondiale, 2022 et Ngwome, 2023).

2.1 Marchés du carbone et/ou marchés volontaires du carbone au Cameroun et leur fonctionnement

Le Cameroun, un pays qui représente au moins 11 % de la FBC, se prépare à s'engager sur le marché réglementé du carbone, le marché du **carbone obligatoire** et le marché du carbone volontaire (VCM). Le 25 octobre 2022, le gouvernement du *Cameroun*, par l'intermédiaire de son ministre des finances, Louis Paul Motazé, a fait une déclaration pertinente sur la stratégie développée par le pays pour commencer à gagner de l'argent sur le marché du carbone. Au cours d'un atelier présidé par le ministre pour discuter de la question avec les autorités, il a expliqué l'approche du Cameroun sur le marché du carbone. « Notre plan consiste à évaluer notre situation actuelle, à identifier des solutions et à les mettre en œuvre pour finaliser le processus d'entrée sur le marché du carbone », a déclaré le fonctionnaire.

Les données issues des entretiens ont permis de mieux comprendre cette déclaration. Une personne interrogée du MINEPDED était d'avis que la déclaration du ministre était probablement motivée par des accords de coopération antérieurs signés par le Dutch Green Business Group N.V. (« DGB » ou « groupe ») avec Green Zone Cameroon et l'Applied Institute of Agriculture and Technology (« AIAT ») du Kenya. Il s'agit de deux projets de compensation du carbone forestier d'une durée de 30 ans visant à séquestrer les émissions et à protéger les forêts primaires essentielles. La personne interrogée a noté que les propos du ministre étaient clairs : évaluer notre situation actuelle, identifier des solutions et les mettre en œuvre pour finaliser le processus d'entrée sur le marché du carbone. Une partie de l'évaluation pourrait être un suivi du classement du Cameroun comme 146e sur 182 pays dans les deux listes : l'indice ND-GAIN 2020 et la CDN actualisée 2021. Les deux sources ont tiré des conclusions similaires sur la grande vulnérabilité du Cameroun au changement climatique. Soucieux d'identifier des solutions, le gouvernement, par l'intermédiaire de Green Zone et de ses partenaires, se concentre sur la régénération des forêts sur une superficie de 2 300 à 3 000 hectares couvrant trois villages dans la sous-division de Yoko, dans la région du Centre.

Ce projet de restauration de l'habitat, qui préservera l'avenir des écosystèmes biodiversifiés et atténuera les problèmes climatiques au Cameroun, s'inscrit dans le cadre des marchés volontaires du carbone. Le projet, qui doit être financé par la création de crédits carbone de haute intégrité appelés « unités de carbone vérifiées » (VCU), impliquera plus de 20 000 agriculteurs au Kenya et au Cameroun, bien qu'il ne cible pas spécifiquement les populations autochtones du Cameroun. Cependant, il créera des opportunités d'emploi pour des milliers de personnes dans les communautés locales et profitera aux populations autochtones lorsqu'il sera étendu à leurs communautés. Les projets prévoient également la fabrication et la distribution de 300 000 fourneaux à haut rendement énergétique dans les communautés où les arbres sont plantés. Ces fourneaux réduiront de plus de moitié l'utilisation du charbon de bois et du bois comme principale source d'énergie dans ces communautés locales. La fabrication et la distribution des fourneaux seront conçues comme un projet autonome de compensation des émissions de carbone dans le cadre de la méthodologie *Gold*

Standard (« Technologies et pratiques visant à remplacer la consommation d'énergie thermique décentralisée »). Les projets ont à voir avec la norme VCS (Verified Carbon Standard) puisqu'ils sont conçus par une équipe d'experts ayant une grande expérience en matière de VCS et de Standard Climat, Communauté et Biodiversité (CCB).

Ce projet de reboisement initié par le Dutch Green Business Group avec Green Zone Cameroon est orienté vers la restauration de l'habitat, ce qui n'a rien à voir avec la conservation de l'habitat, le *modus operandi* des autochtones Baka, Bagyeli/Bakola et Bedzang dans la FBC. Une enquête téléphonique avec les deux conseillers de Djoum et de Mintom a révélé que ces peuples autochtones ne pouvaient pas identifier les arbres fruitiers et à noix (avocatiers, manguiers, orangers, pommiers, noyers du Queensland et anacardiés) destinés à être plantés. Ils étaient unanimes sur le fait que même si le projet devait s'étendre à leurs territoires, les arbres à planter ne font pas partie des produits forestiers ligneux et non ligneux auxquels leur économie forestière et leur industrie de la pharmacopée sont adaptées. Les personnes interrogées ont cité des arbres à bois d'œuvre tels que le Moabi (*Baillonella toxisperma*), le Sapelli (*Entandrophragma cylindicum*), le Bibolo (*Lovoa trichilioides*), l'Iroko (*Milicia excels*), et des arbres à produits forestiers non ligneux tels que l'Ando'o (*Irvingia gabonensis*), Njangsang (*Riciodendron heudelotii*), Onié (*Garcinia cola*), Kola (*Cola nictida*), et Okok (*Gnetum africanum*) parmi ceux qui renforcent l'économie forestière et l'industrie de la pharmacopée des peuples autochtones. Les Plans de développement Communaux (PDC) de Messamena dans la région Est, établi en 2012, et de Djoum dans la région Sud, établi en 2015, confirment ces affirmations (PDC Djoum 2015 et PDC Messamena, 2012).

2.2 Objectifs d'émission et quotas

Bien que le Cameroun soit un *faible émetteur de GES*, son ambitieuse stratégie de développement visant à devenir une économie émergente d'ici 2035 entraînera une forte augmentation des émissions (Groupe de la Banque mondiale, 2022). Néanmoins, pour donner suite à la ratification de l'Accord de Paris par le Cameroun le 29 juillet 2016, le gouvernement a commencé à répondre positivement dans le domaine des objectifs d'émission et des quotas. Les objectifs d'émission étant simplement le pourcentage proposé de réduction des émissions au cours d'une période donnée en vue d'atteindre le zéro net à une année donnée, le Cameroun a commencé avec un premier objectif de réduction des émissions de 32 % pour 2035 dans sa CPDN de 2016. Après cinq ans, en 2021, le pays a fait quelques progrès qui ont incité le gouvernement à croire qu'il pouvait faire mieux dans la réduction de ses émissions malgré le fait que 2035 est aussi l'année prévue pour l'émergence. En réponse, un objectif plus ambitieux de 35 % de réduction des émissions de GES pour 2035 a donc été fixé dans sa CDN actualisée. Selon la CDN du Cameroun, le scénario de maintien du statu quo (BAU) est de 119 084,45 Gg CO₂EQ avec un objectif de 76 825,72 Gg CO₂EQ, ce qui correspond à une réduction de 35 % de ses émissions (CDN, 2021 et Melingui et al. 2023), qui est son niveau de référence actuel. Le gouvernement concentre cet objectif ambitieux de décarbonisation sur quatre secteurs couverts, dont aucun n'implique les peuples autochtones.

2.3 Secteurs couverts

Le gouvernement camerounais s'est lancé dans l'évaluation du carbone. Dans la CDN actualisée, l'avancée concerne la mise en place d'un objectif inconditionnel de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 12 % et d'un objectif conditionnel de réduction allant jusqu'à 35 % du scénario BAU d'ici à 2030. La réduction de 35 % permettrait de limiter les émissions de GES de plus de 42 MtCO₂EQ à 77 MtCO₂EQ. De même, 45 % des économies (plus de 19 MtCO₂EQ) seraient réalisées dans les secteurs de la sylviculture et de l'utilisation des terres, tandis qu'elles seraient de près de 32 % dans le secteur de l'énergie, de 16 % dans l'agriculture et de plus de 6 % sur le site dans le secteur des déchets (tableau 1). Les transports sont responsables de la moitié de ces émissions (49 %), tandis que les secteurs de l'énergie et de l'industrie en produisent respectivement 14 % et 2 %.

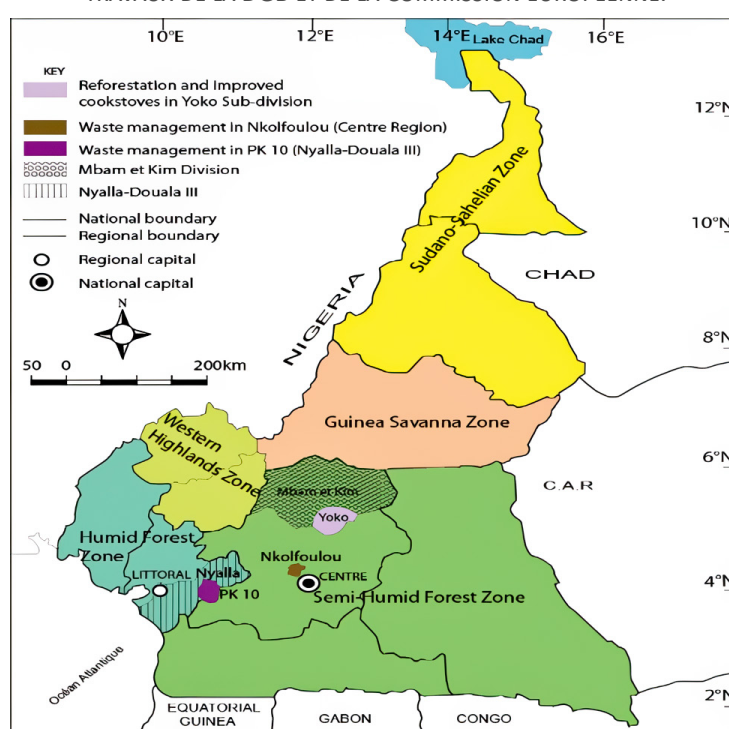
TABLEAU 1 : PROPORTION DE RÉDUCTION PAR SECTEUR EN 2030

Secteurs	Agriculture	Sylviculture et autres utilisations du sol (FALU)	L'énergie	Déchets	Total
Réduction quantitative (Gg CO ₂ EQ)	6808.48	19378.63	13369.85	2701.78	42258.73
Pourcentage de réduction par rapport au total	16.1%	45.9%	31.6%	6.4%	100.0%
Pourcentage de reduction par secteur (%.)	5.7%	16.3%	11.2%	2.3%	35.5%

SOURCE : CDN ACTUALISÉE DU CAMEROUN, PAGE 13

À cet égard, la littérature existante indique que le Cameroun a identifié 32 actions d'atténuation dans quatre secteurs clés (la foresterie, l'agriculture, l'énergie et les déchets) pour tenter d'atteindre son objectif dans le cadre de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique (Groupe de la Banque mondiale, 2022). Les efforts dans ces secteurs sont concentrés dans deux des cinq zones agroécologiques du Cameroun (Figure 6).

FIG. 6: D'APRÈS LE RAPPORT ANNUEL DE L'IRAD (2007) ET DES TRAVAUX DE LA DGB ET DE LA COMMISSION EUROPÉENNE.



SOURCE : D'APRÈS LE RAPPORT ANNUEL DE L'IRAD (2007) ET DES TRAVAUX DE LA DGB ET DE LA COMMISSION EUROPÉENNE. GREEN ZONE INTERNATIONAL, CAMEROUN (2023)

2.3.1) Secteurs de la sylviculture et de l'énergie

Le Cameroun dispose d'un grand potentiel dans les secteurs de la foresterie et de l'énergie pour atteindre son objectif. Un suivi attentif de ses performances en matière de réduction des émissions au cours des deux dernières décennies indique que les émissions de GES du Cameroun ont diminué en moyenne, bien qu'elles restent supérieures à la moyenne de l'Afrique subsaharienne. Ce résultat a été obtenu grâce au reboisement et à la réorientation de son bouquet énergétique vers les énergies renouvelables (Groupe de la Banque mondiale, 2022). Entre-temps, le reboisement s'effectue avec de nombreux défis en matière d'occupation des terres. Le PDG de Green Zone Cameroon International était d'avis que les terres sur lesquelles ils effectuent le reboisement et l'afforestation ne leur appartiennent pas, mais appartiennent aux communautés. En réalité, les terres n'appartiennent pas aux communautés, compte tenu de la classification juridique et de la propriété des terres et des forêts au Cameroun. C'est pourquoi un chercheur s'est interrogé sur les critères ou indicateurs que le législateur pourrait appliquer pour identifier ces propriétaires : s'agirait-il du régime foncier (y compris les droits ancestraux), des droits d'exploitation, des droits d'usage, ou des investissements en capital (Dkamela, 2010) ?

Deux catégories de terres sont concernées. La première est la forêt du domaine national, qui est déboisée par l'agriculture à petite échelle pratiquée par les communautés locales et autochtones, ainsi que par l'agriculture à grande échelle pratiquée par les sociétés agro-industrielles. La deuxième catégorie est celle des forêts de production de l'État, connues sous le nom d'*unités forestières d'aménagement* (UFA), qui sont dégradées par les sociétés d'exploitation forestière. Conformément à la classification juridique et à la propriété des terres et des forêts dans le pays, deux avocats camerounais, Nchunu Sama et Bih Tawah (2009), ont conclu que les crédits carbone devraient appartenir à celui qui possède la terre (Dkamela, 2010). C'est probablement la raison pour laquelle les populations locales et autochtones ne sont pas incluses dans les projets de génération de crédits carbone. Ainsi, l'État reste propriétaire de la quasi-totalité des crédits REDD+ au Cameroun (Dkamela, 2010).

Légalement, les communautés locales et autochtones ne possèdent pas le domaine forestier national, et c'est probablement la raison pour laquelle elles sont moins impliquées dans le processus de reboisement qui génère des crédits carbone. De même, le reboisement des UFA est en cours dans la zone forestière du sud-est du pays, mais à l'exclusion des populations autochtones forestières. Qu'il s'agisse du projet UFA-Reforest financé par l'UE, qui a démarré début 2022 et se poursuivra jusqu'en 2026 (Atibt, 2023), les populations autochtones en sont exclues. Ce compartiment forestier, qui constitue les terres ancestrales des peuples autochtones Baka, Bagyeli/Bakola et Bedzang, a été confisqué, classé comme forêt permanente de l'État et légalement ouvert aux sociétés d'exploitation forestière pour l'exploitation du bois. À l'issue de ces activités d'exploitation, diverses entreprises et organisations ayant le statut d'utilité publique reboisent ces UFA et reboise certaines parties de la forêt dans le but de générer des crédits carbone. Sachant qu'une part importante des crédits carbone du pays est susceptible de provenir de solutions fondées sur la nature, c'est l'occasion d'engager les Baka, Bagyeli/Bakola et Bedzang qui ont des aptitudes enviables pour contribuer à des solutions fondées sur la nature.

Malgré le potentiel des peuples autochtones à contribuer à des solutions fondées sur la nature dans le domaine du changement climatique, ils ne font pas partie intégrante des programmes de restauration des forêts. Même le Défi de Bonn, une initiative pour la restauration des forêts lancée par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) en 2011 et prévue pour durer jusqu'en 2030, n'a pas encore éliminé les caractéristiques d'exclusion qui maintiennent l'ambiguïté de la participation des peuples autochtones. Le projet a démarré en 2011 avec la participation de 183 organismes à l'échelle nationale, dont 74 conseils locaux, 36 organisations non gouvernementales et des entreprises (<https://www.voanews.com>). Les conseils locaux, qui sont des organes décentralisés de l'administration, ont une attitude autoritaire vis-à-vis des populations locales et des peuples autochtones. Les deux conseillers Baka de Djoum et Mintom, ainsi que le point focal Lelewal de Djoum, étaient d'avis que leurs conseils locaux et même ceux de la région tels que Messamena, Ngoyla et Somalomo permettent rarement la participation des populations autochtones Baka, Bagyeli/Bakola et Bedzang ou des communautés locales de Bangado dans les projets de restauration forestière. Pour corroborer, le plan de développement communal (Pcd) du Conseil de Yaoundé I (2015 : 57) indique que même les conseillers municipaux travaillent rarement en étroite collaboration avec les populations locales, déclarant

faible implication des conseillers municipaux dans l'accompagnement des populations (faible implication des populations dans la gestion communale).

2.3.2 Le secteur de l'énergie

Le secteur énergétique du Cameroun est tiré par l'énergie hydroélectrique, les combustibles carbonés et le bois de chauffe, avec une capacité de consommation encore assez faible. La consommation totale d'énergie par habitant est de 0,4 tonne d'équivalent pétrole (TEP), dont 255 kilowattheures (KWh) d'électricité pour l'année 2021. La consommation totale d'énergie a augmenté de 3 % par an depuis 2016, pour atteindre 10,6 millions de tonnes d'équivalent pétrole (MTEP) en 2021. Cette augmentation fait suite à une croissance plus rapide entre 2010 et 2015, qui s'élève à 5,5 % par an (GdC, 2022). Malgré ces fluctuations de la consommation d'énergie, la demande énergétique du Cameroun est vouée à augmenter, notamment avec la marche implacable vers l'émergence en 2035. Selon la Stratégie nationale de développement 30 (SND30), le gouvernement vise un taux d'accès de 90 % d'ici 2030, contre 63 % actuellement. De même, la CDN actualisée indique que les émissions de GES résultant de la fourniture de services énergétiques représentent 18 % des émissions totales, et que seul le passage aux énergies renouvelables peut apporter des avantages plus importants (Groupe de la Banque mondiale, 2022).

À la suite de cette augmentation de la consommation d'énergie, le Cameroun prend des mesures pour réduire ses émissions en orientant son bouquet énergétique vers les énergies renouvelables telles que l'hydroélectricité et les fourneaux améliorés. Le projet Sawa Cookstoves, qui est une initiative de développement durable développée par DGB, a pour but de s'attaquer au problème de la déforestation et des émissions de carbone dans la région centrale du Cameroun. Le projet vise à réduire la déforestation en fournissant 150 000 fourneaux efficaces fabriqués localement dans la région, l'une des plus densément peuplées du Cameroun. Le projet soutient également les efforts de reboisement et améliore la durabilité globale de la région en encourageant l'utilisation de méthodes plus durables pour le chauffage et la cuisine, réduisant ainsi la quantité de bois de chauffage nécessaire et les effets négatifs sur la santé associés aux méthodes de cuisson traditionnelles (Enchaw, 2000 ; et Atibt, 2023 <https://www.green.earth>).

Ce projet de fourneaux améliorés se déroule plutôt en dehors des communautés autochtones Baka, Bagyeli/Bakola et Bedzang ou Mbororo, bien que certaines communautés locales de la sous-division Yoko de la région du Centre en bénéficient, comme l'a observé le PDG de Green Zone International Cameroun. Comme l'a souligné la DGB, les projets de plantation d'arbres donneront également lieu à la fabrication et à la distribution de 300 000 fourneaux à haut rendement énergétique dans les communautés où la plantation d'arbres a lieu au Cameroun et au Kenya. La fabrication et la distribution des fourneaux seront conçues comme un projet autonome de compensation des émissions de carbone dans le cadre de la méthodologie *Gold Standard, Technologies et pratiques* pour remplacer la consommation d'énergie thermique décentralisée. Le projet vise à réduire de plus de moitié l'utilisation du charbon de bois et du bois comme source d'énergie primaire dans les communautés locales concernées (Groupe DGB, 2021).

2.3.3 Le secteur des décharges

Le secteur des décharges au Cameroun est dominé par le gaz de décharge (GD), qui est une source importante de réchauffement climatique car il contient une part élevée de méthane, un gaz à effet de serre. Afin d'éviter le rejet incontrôlé des gaz de décharge dans l'atmosphère, le Cameroun a mis en place deux projets, ou usines de récupération des gaz de décharge, à Nkolfoulou-Yaounde et au PK 10 Nyalla-Douala III. Les deux projets sont en cours et sont gérés par l'entreprise publique Hygiene and Sanitation Company Cameroon (HYSACAM), et sont enregistrés pour vendre des crédits carbone via le Mécanisme de développement propre (MDP) des Nations unies. Elles se concentrent sur l'évitement des GES et génèrent des crédits carbone en capturant, en brûlant et en détruisant les gaz d'enfouissement dans des stations de brûlage hautement efficaces. L'effondrement du prix des compensations au titre du MDP a assombri les perspectives du système d'amélioration des décharges (CCNUCC/CFCCC, 2010).

2.3.4 Surveillance, déclaration and vérification (MRV)

Même avec la création de l'*Observatoire National sur les Changements Climatiques* (ONACC) au Cameroun, la capacité du pays à surveiller, déclarer et vérifier les émissions reste critique. Bien que le Cameroun soit un faible émetteur de carbone, le pays est toujours aux prises avec des problèmes d'inefficacité du mécanisme MRV. Le pays a une capacité sous-jacente de réduction permanente des émissions en retard, et est moins sensible à la clarification des niveaux de référence, aux systèmes d'apprentissage, au retour d'information et aux mécanismes de contrôle des fuites. Ce n'est qu'en octobre 2022 que des déclarations de haut niveau ont été faites sur la stratégie développée par le pays pour commencer à gagner de l'argent sur le marché du carbone. Cela signifie que la conception du système MRV du Cameroun dans le cadre de la stratégie nationale REDD+ se poursuit au sein de l'ONACC, comme l'a confirmé le représentant du MINEPDED.

La littérature montre clairement qu'il existe au sein de certains départements ministériels des données utiles à l'élaboration d'un mécanisme de surveillance. Le système informatique de gestion de l'information forestière (SIGIF) du ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) dispose de données sur le nombre de concessions forestières, les données de production de bois, les plans d'aménagement, l'inventaire des espèces gérées et non gérées, ainsi que l'atlas forestier interactif qui contient des informations d'intérêt. Le site institutionnel du Programme de Sécurisation des Recettes Forestières (PSRF) du ministère des Finances du Cameroun (MINFI) contient des données sur l'impôt foncier et la redistribution. L'Institut National de la Statistique (INS) du ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) dispose de données micro- et macro-économiques et d'indicateurs de développement. Le ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER) dispose de données sur les surfaces cultivées (Dkamela, 2010) dans les 5 zones agroécologiques telles qu'elles figurent à la page 9 de la CND actualisée et dans la Stratégie Nationale de Développement 30 (SND30). Il existe également des données générées par les projets pilotes REDD+ du Cameroun et l'initiative Alternative à la culture sur brûlis (ASB) sur les options de réduction des émissions provenant de toutes les utilisations des terres (REALU). Ces données sont utiles pour les systèmes MRV mis en place dans le pays (Dkamela, 2010).

Des exemples typiques du système MRV au Cameroun se trouvent dans le domaine de la gestion des déchets. Les projets de récupération des gaz de décharge de Nkoloulou-Yaounde et du PK 10 Nyalla-Douala III fonctionnent conformément à un manuel de surveillance du MDP. Ce manuel a été développé pour couvrir toutes les procédures requises dans la méthodologie approuvée ACM0001 et le plan de surveillance validé (figure 8 a et b).

FIGURE 8: INSTRUMENTS D'ORGANISATION DE SURVEILLANCE

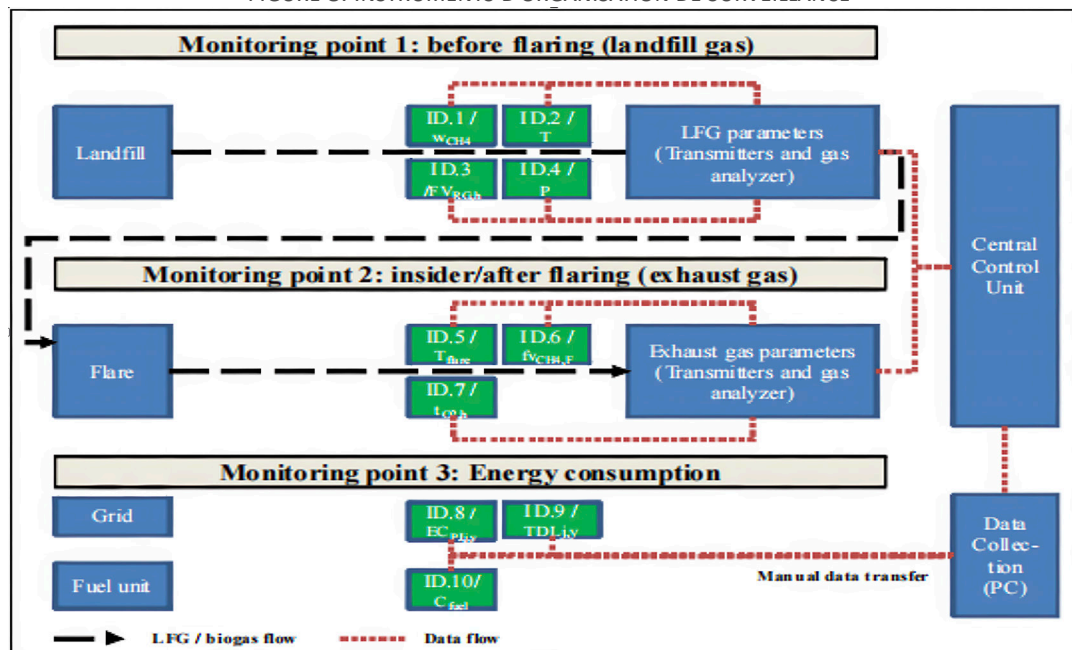
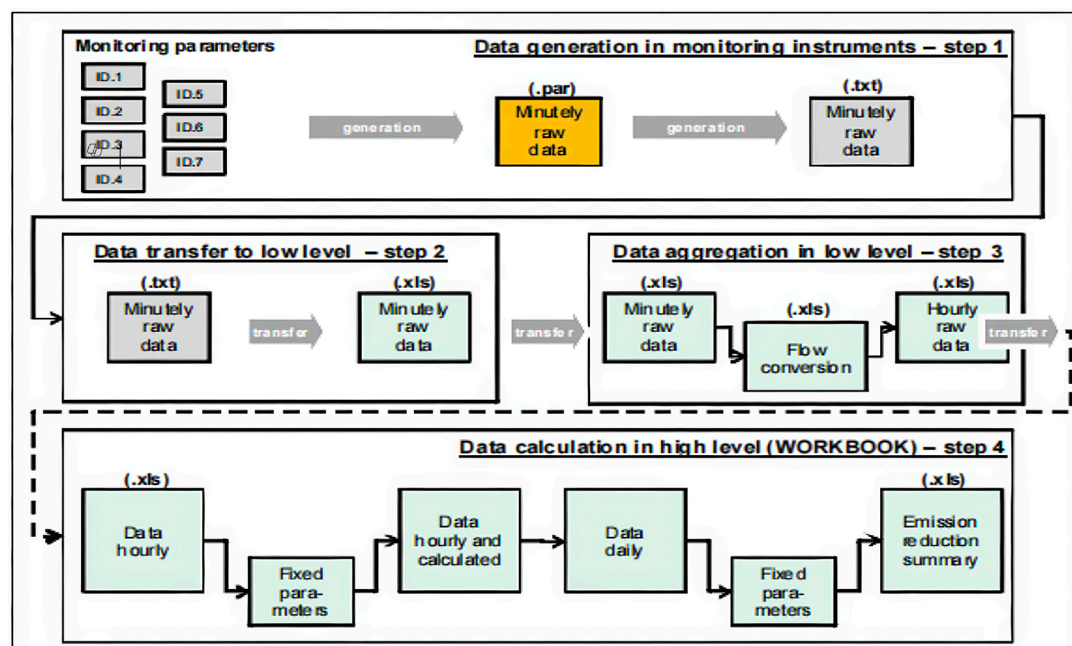


FIGURE 8B : GÉNÉRATION DE

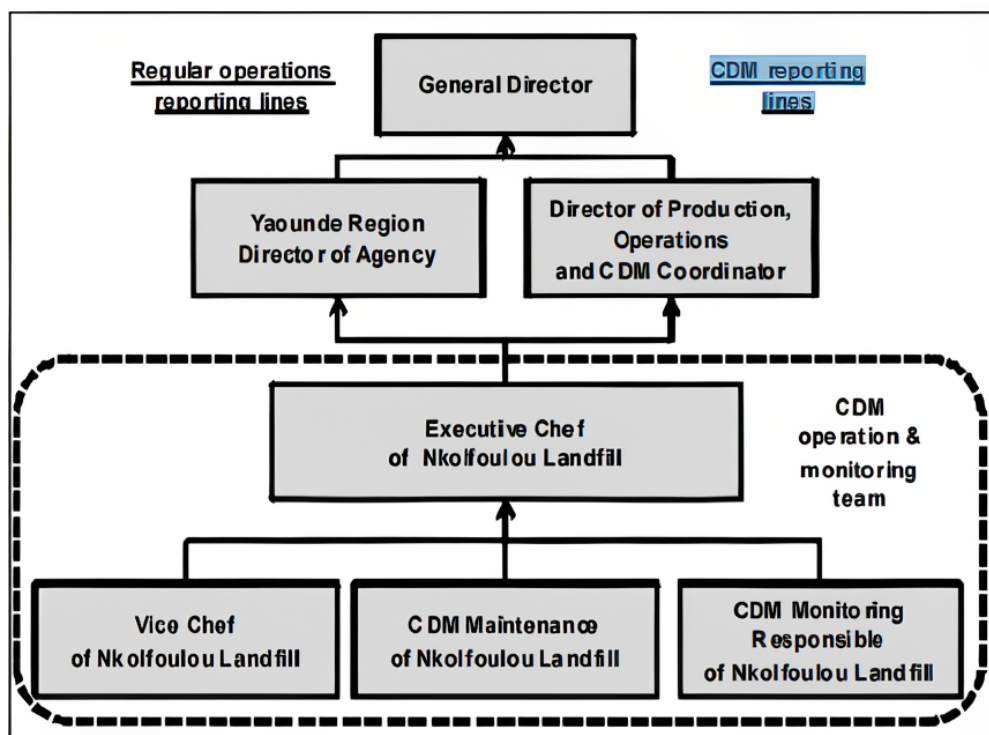


SOURCE: D'APRÈS LA CCNUCC, 2010

2.3.5 Déclaration et vérification

Les activités opérationnelles régulières du système des GD sont surveillées quotidiennement et les résultats de la surveillance sont déclarées via les lignes hiérarchiques des opérations régulières d'une part, et les lignes hiérarchiques du MDP d'e l'autre (figure 9). Les sauts de surveillance, ou les périodes où les conditions normales de fonctionnement ne sont pas assurées, sont signalés, y compris les valeurs et les facteurs par défaut. De même, les cas de problèmes imprévus ou de défaillances du système d'enregistrement des données sont signalés.

FIG. 9: LIGNES HIÉRARCHIQUES



SOURCE: D'APRÈS CCNUCC, 2010

2.3.6 Conformité et application

En 2011, le Cameroun a promulgué une loi sur la commercialisation du gaz associé, qui n'est toujours pas respectée et appliquée de manière efficace. Cela explique les faibles performances du pays en matière de réduction des flambages à la torche et les avantages tirés de son élimination. Soutenir le gouvernement dans l'élaboration d'une stratégie de transition à court et à long terme contribuera à préparer la décarbonisation mondiale. Ainsi, une priorité à court terme est d'identifier et d'éliminer les obstacles dans les discussions entre le secteur privé et le gouvernement, afin que les solutions techniques en cours de développement puissent être mises en œuvre sans délai. De même, une chaîne de valeur gazière intégrée pour répondre aux besoins domestiques impliquant la transformation du gaz en électricité, et ceux des exportations impliquant la transformation du gaz en gaz naturel liquéfié (GNL) est nécessaire pour éliminer les risques et faciliter la commercialisation du gaz, puisqu'elle représente une incitation supplémentaire pour les opérateurs (Groupe de la Banque mondiale, 2022). Le renforcement des capacités reste donc un outil clé pour faciliter la mise en œuvre du processus relatif aux capacités au Cameroun.

Le résumé des actions climatiques par secteur au Cameroun est présenté sous forme de tableau (tableau 2). Le tableau montre les différentes actions sectorielles, le but ou l'objectif, la faisabilité et l'impact. Il montre que l'agriculture intelligente face au climat a une faisabilité élevée au Cameroun, tandis que la faisabilité n'est que moyenne pour l'utilisation des terres fondée sur les droits, la prévention des conflits et l'adaptation régionale/locale pour tous, l'adaptation équitable dans les villes, les systèmes de santé intelligents face au climat et les écoles intelligentes face au climat. En revanche, l'impact est équitable pour les investissements routiers tenant compte du climat. Pour toutes les autres actions, la faisabilité et l'impact sont modérés.

TABLEAU 2 : ACTIONS PRIORITAIRES EN FAVEUR DU CLIMAT PAR SECTEUR/
SYSTÈME ET QUESTIONS TRANSVERSALES DE GOUVERNANCE

Non	Action	Finalité/objectif	Faisabilité	Impact
AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET AUTRES UTILISATIONS DES TERRES (AFOLU)				
1	Lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts	Plantation de 650 000 hectares (ha) de terres dégradées ; protection et conservation de 3,3 millions d'hectares à l'échelle nationale.	++	++
2	Permettre une utilisation des terres fondée sur les droits	Garantir la participation de la communauté aux résultats de l'utilisation des terres ; renforcer le contrôle de la communauté sur les forêts ; renforcer les capacités de mise en œuvre de la restauration.	+	++
3	Réviser la politique/loi forestière	Évaluer la mise en œuvre de la politique, l'évolution institutionnelle et l'impact sur les forêts.	++	++
4	Agriculture intelligente face au climat	Soutenir un portefeuille de neuf investissements prioritaires et intégrés dans le domaine de la CSA	+++	++
5	Adaptation sensible au genre	Soutenir l'agence des femmes pour l'adaptation au climat et cibler les désavantages structurels des agricultrices afin d'améliorer la productivité rurale et la sécurité alimentaire.	++	++
6	Prévention des conflits et adaptation régionale/locale pour tous	Investissements stratégiques d'adaptation régionale avec un plan d'action climatique local pour minimiser l'amplification des facteurs de conflit et la violence qui s'ensuit après les chocs climatiques.	+	++
VILLES				
7	Planification urbaine durable	Lancer une planification du développement sensible au climat : veiller à ce que les stratégies de développement nationales/sectorielles à moyen et à long terme intègrent des considérations climatiques.	++	++
8	Adaptation équitable dans les villes	Possibilités pour les villes de mettre en œuvre des politiques d'adaptation équitables ; planification de l'adaptation équitable et engagement de la communauté dans des actions spécifiques aux aléas.	+	++
INFRASTRUCTURE				
9	Réformes plus larges du secteur de l'énergie	Améliorer les performances opérationnelles des compagnies d'électricité (réduction des pertes) ; adopter une discipline de paiement pour les factures d'électricité des entités publiques et des entreprises d'État ; mettre en œuvre des tarifs de recouvrement des coûts.	++	++
10	Investissements routiers tenant compte du climat	Systématiquement (i) évaluer la vulnérabilité des routes, et (ii) intégrer les résultats des évaluations de la vulnérabilité dans la planification stratégique et les pratiques de gestion.	++	+
CAPITAL HUMAIN				
11	Systèmes de santé intelligents face au climat	Renforcer la capacité du système de santé à réagir et à s'adapter au changement climatique.	+	++
12	Des écoles intelligentes face au climat	Investir dans des infrastructures scolaires adaptées au climat.	+	++

13	Des compétences intelligentes et une éducation informée sur le climat	Réforme des programmes d'études et investissement dans des compétences intelligentes face au climat pour les secteurs critiques	++	++
14	Système de protection sociale adaptatif	Élargir la protection sociale à mesure que le pays jette les bases d'un système de protection sociale adaptatif.	++	++
GOUVERNANCE (TRANSVERSALE POUR L'ACTION CLIMATIQUE)				
15	Loi nationale sur le changement climatique	Promulguer une loi/législation nationale sur le climat définissant les rôles, les responsabilités et les mandats des institutions nationales et identifiant des mécanismes clairs de coordination.	++	++
16	Décentralisation	Inclure dans la loi sur la décentralisation des dispositions sur le rôle et les responsabilités des gouvernements locaux en matière d'action climatique, y compris des lignes budgétaires pour le financement de l'action climatique.	++	++
17	Coordination interministérielle	Mise en place du comité interministériel pour aider à établir une réponse de l'ensemble du gouvernement au changement climatique à travers l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques.	++	++

SOURCE : D'APRÈS LE GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE, 2022:12

Chapitre 3 : Expériences des Communautés Autochtones

Les peuples autochtones du Cameroun ont peu ou pas d'expérience en matière de crédits et de marchés du carbone, bien qu'ils aient entendu parler du changement climatique et de la REDD+ (Bouba et Enchaw, 2018). Proposée à l'origine par le Fonds de partenariat pour la réduction des émissions dues à la déforestation (FCPF), la REDD a été accueillie favorablement par le Cameroun en 2005, après avoir été présentée par la communauté internationale comme une opportunité de contribuer à la réduction des émissions de carbone et de financer le développement durable au niveau national (Dkamela, 2010). En réponse, le Cameroun a soumis sa Note d'idée de plan de préparation (R-PIN) compilée par le World Wildlife Fund (WWF), le MINEPDED et l'ONF International en 2008 avec une série de neuf projets pilotes REDD soutenus par des bailleurs de fonds, des ONG de conservation et le secteur privé des crédits carbone lancés au niveau sous-national.

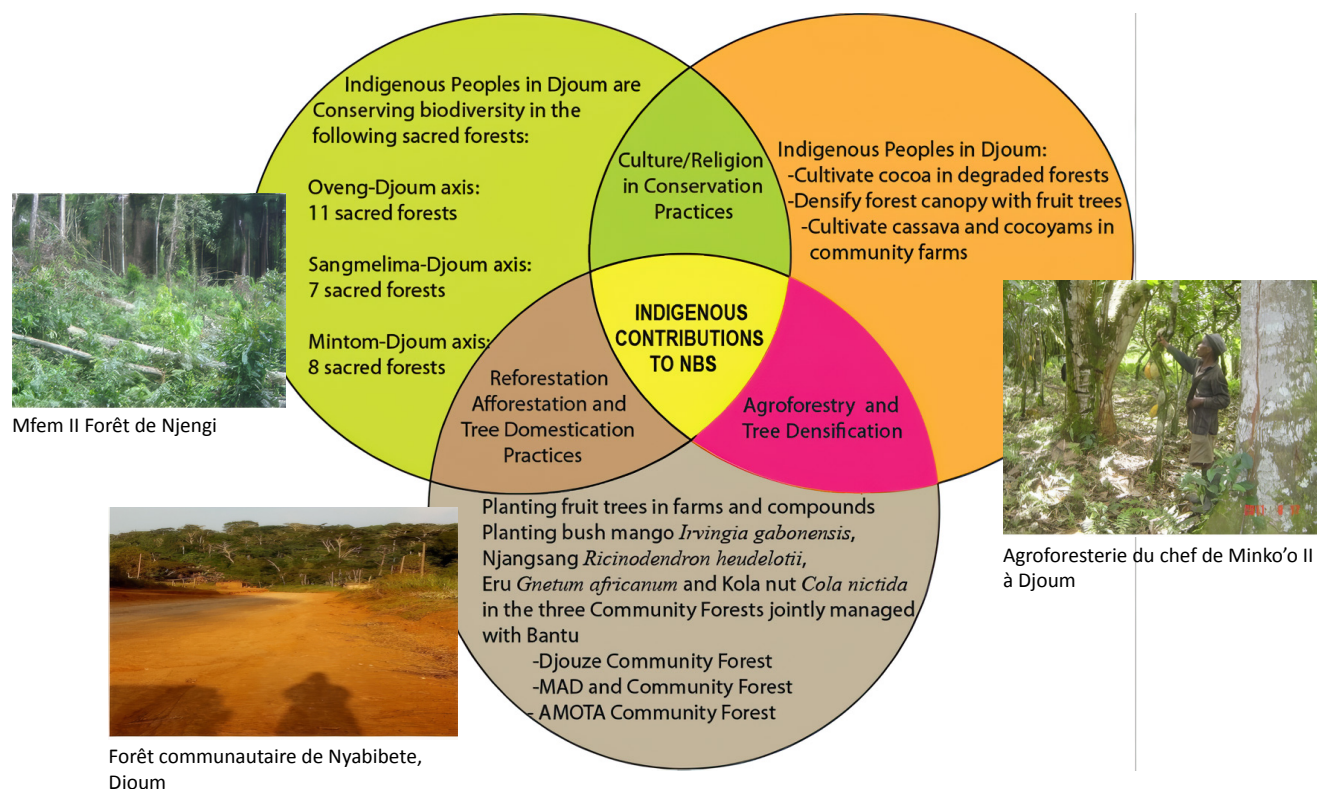
Ces projets se sont d'abord concentrés dans les zones entourant les grands parcs nationaux qui, dans la zone forestière du sud-est du Cameroun, constituent les terres ancestrales des peuples autochtones Baka, Bagyeli/Bakola et Bedzang. La précipitation avec laquelle les processus préparatoires REDD ont été rédigés a entraîné de nombreux problèmes et a nécessité une révision en 2011. Au cours du processus de révision, Forest Peoples Programme a identifié des lacunes liées à l'inclusion des droits des peuples autochtones et des communautés locales dans les politiques nationales et les initiatives en cours, y compris celles impliquant le Fonds de partenariat pour la réduction des émissions dues à la déforestation (FCPF). L'examen a montré que les projets étaient dépourvus de transparence et de participation réelle des communautés locales, et qu'ils ne respectaient pas le consentement libre, préalable et éclairé (FPIC). Parmi les autres difficultés rencontrées, citons l'absence de procédures claires pour intégrer le FPIC dans les projets REDD+, la confusion concernant les droits de propriété du carbone (qui, le plus souvent, sont attribués à l'État) et le non-respect des droits fonciers coutumiers (Willis, Venant et Olinga, 2016)

3.1 Expériences pertinentes

Bien que les peuples autochtones Baka, Bgyeli/Bakola et Bedzang ne soient pas encore sensibilisés aux questions relatives aux marchés du carbone et aux crédits, ils ont déjà acquis une certaine expérience en matière de gestion forestière et de REDD+. Les informations tirées de l'enquête téléphonique et de la littérature existante attestent des contributions des peuples autochtones Baka, Bgyeli/Bakola et Bedzang aux solutions fondées sur la nature pour lutter contre le changement climatique. Leurs contributions fondées sur des preuves abondent dans la zone forestière du sud-est du Cameroun, en particulier dans le Grand Djoum où il y a une concentration considérable de communautés autochtones Baka réinstallées le long des trois principaux axes routiers (DCDP, 2015). Dans ces sites actuels, il est encore prouvé que les gens travaillent dans la nature, et les preuves de leurs contributions aux solutions fondées sur la nature au changement climatique sont tirées de trois domaines principaux qui intègrent invariablement REDD+ et les solutions fondées sur la nature au changement climatique, à savoir : leur culture/religion dans les pratiques de conservation ; leurs pratiques de reboisement et de domestication des arbres, et leurs pratiques d'agroforesterie (fig. 3). Ces trois domaines sont conformes à la définition de l'UICN de 2016 des SFN au changement climatique et à la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+). Le Cameroun a mis en place le cadre « REDD+ » pour protéger les forêts dans le cadre de l'Accord de Paris, d'autant plus que le GIEC identifie REDD+ comme l'activité ayant le plus grand potentiel de réduction des émissions du secteur de l'agriculture, de la foresterie et des autres utilisations des terres (AFOLU) (0,4-5,8 GtCO₂-EQ an-1) (GIEC, 2019).

Cependant, les peuples autochtones ne sont mentionnés que trois fois dans la CDN actualisée du Cameroun, et cette mention ne concerne que l'adaptation. Cela est révélateur des expériences d'exclusion des autochtones Baka, Bgyeli/Bakola, et Bedzang de la REDD+ malgré le fait que ces peuples autochtones ont des aptitudes et des potentiels de réduction des émissions de l'AFOLU à travers les SFN, comme leurs contributions l'attestent. Grâce à des enquêtes téléphoniques, nous avons pu confirmer les résultats antérieurs sur les activités des peuples autochtones Baka, Bgyeli/Bakola et Bedzang qui sont orientées vers la réalisation de la REDD+. Il a été confirmé que les peuples autochtones de la partie camerounaise de la forêt du bassin du Congo, également connue sous le nom de zone forestière du sud-est du Cameroun, possèdent un réseau de forêts sacrées associées aux chefs de lignée, qui servent à des fins culturelles et religieuses, au captage du carbone, et également comme dépôt de ressources. Ce réseau de forêts sacrées associées aux chefs de lignée ne contribue pas moins à la préservation de la biodiversité et au captage du carbone pour l'atténuation du changement climatique qu'un réseau de parcs et de réserves, et il est conforme au critère 3 des lignes directrices de l'UICN pour l'utilisation des SFN. Les peuples autochtones Baka, Bgyeli/Bakola et Bedzang ont l'avantage car leurs terres ancestrales se trouvent dans le bassin du Congo, qui est le seul puits de carbone stable parmi les trois poumons du monde. La FBC capte environ 610 millions de tonnes de CO₂ par an (Pirker et Carodenuto 2021), avec des émissions moyennes d'environ 500 millions de tonnes et une absorption moyenne de 1,1 milliard de tonnes de CO₂ (PFBC, 2021).

FIG. 10: INDICATEURS DE LA CONTRIBUTION AUTOCHTONE AUX SFN



SOURCE: ENCHAW G.B. 2021

Selon le rapport spécial du GIEC sur le changement climatique et les terres, les activités dans les secteurs de l'agriculture, de la sylviculture et des autres utilisations des terres (AFOLU) représentent 23 % du total des émissions anthropiques nettes de gaz à effet de serre. Le GIEC souligne qu'il existe de nombreuses options d'atténuation du changement climatique liées aux terres qui n'augmentent pas la concurrence pour les terres, et que beaucoup de ces options ont des avantages connexes pour l'adaptation au changement climatique. Le GIEC identifie la REDD+ comme l'activité ayant le plus grand potentiel de réduction des émissions de l'AFOLU (0,4-5,8 GtCO₂-EQ par an-1). Le programme REDD+, associé au maintien et au renforcement des puits de carbone forestiers, contribue de manière positive aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les pays et à l'échelle mondiale. Parmi les avantages supplémentaires, on peut citer la génération de nombreux bénéfices non liés au carbone, tels que l'amélioration de la biodiversité, le maintien de ressources en eau propres et la garantie de la sécurité alimentaire. La mise en œuvre de la REDD+ nécessite toutefois un financement suffisant, un soutien institutionnel, une adhésion locale et des paramètres clairs pour mesurer, rapporter et vérifier l'efficacité des mesures prises, parmi d'autres conditions favorables nécessaires.

D'autres expériences liées au carbone forestier et au partage des bénéfices peuvent être retracées à partir des redevances forestières annuelles. Bien que prévue par la loi forestière de 1994, l'allocation des droits forestiers annuels par les sociétés d'exploitation forestière n'a été mise en œuvre qu'au cours de l'année fiscale 1996/1997. La redevance forestière annuelle telle qu'elle est définie comprend deux éléments, un droit d'accès calculé à partir d'un taux minimum de 300 francs CFA par hectare et par an, et un droit d'exploitation calculé par zone d'exploitation pour la durée de cette dernière. Le produit de ces redevances est réparti comme suit : 50% à l'Etat central, 40% aux conseils ruraux dans les domaines desquels se trouvent les forêts exploitées, et 10% aux villages voisins» (RdC 1996). Cet article de la loi de finances a été modifié au cours de l'année fiscale 1997/1998 et les redevances ont été fixées comme suit : *ventes de coupe*, 2500 francs CFA par hectare ; concessions, 1500 francs CFA par hectare ; et permis, 1500 francs CFA par hectare. La loi de finances pour l'année fiscale 2000/2001 a ensuite abaissé la redevance minimale pour les concessions à un taux de 1000 francs CFA par hectare. Les redevances forestières annuelles sont payées par chèque certifié et fonctionnent, entre autres, comme une sorte d'« écotaxe » dérivée du principe *pollueur payeur* - c'est-à-dire une compensation

financière versée pour réparer les dommages causés par le développement de la foresterie industrielle. Ces compensations étaient versées à l'État qui, à son tour, ne versait des redevances qu'aux communautés locales jusqu'en 2015.

En 2012, un arrêté ministériel n° 0076/MINADT/MINFI/MINFOF du 26 juin 2012 a attribué 10 pour cent des redevances forestières aux communautés locales dans les zones d'exploitation forestière. La tradition orale atteste que les peuples autochtones Baka n'ont jamais reçu de tels avantages jusqu'en 2015 lorsque l'arrêté a été abrogé par la circulaire n° 004/MINFI/DGI/L de juin 2015, conformément aux dispositions fiscales de la loi n° 2014/026 du 23 décembre 2014, et relative à la loi de finances 2015 du Cameroun. Celle-ci est devenue hors du champ d'application du décret n° 77/245 du 15 juillet 1977, celui-ci n'étant applicable qu'aux unités administratives. En n'étant pas reconnus par la loi comme des unités administratives, les pasteurs Baka, Bgyeli/Bakola, Bedzang et Mbororo ont été exclus des compensations, des activités de subsistance alternatives et des projets de développement promis par les autorités forestières. Ce qu'ils auraient pu obtenir en termes de nourriture et de boissons, et d'équipements sociaux tels que l'école primaire d'Ando'o et les forages de Miatta, Djouze et Avebe, était laissé à la discrétion des chefs des chaîne de valeur des batteries et des véhicules électriques (BMVC). Malheureusement, l'école et les forages n'étaient pas fonctionnels au moment de l'étude et les personnes interrogées étaient unanimes pour dire que l'eau n'avait jamais coulé des robinets des forages et que les projets ne leur avaient même pas été remis des années après qu'ils eurent été censés exister. Cela suggère que les projets n'étaient que des formalités, confirmant le non-respect des fondements éthiques et pratiques des préoccupations sociales de la conservation (Wilshusen et al., 2003 ; McShane, 2003). Les équipements sociaux fonctionnels et le soutien aux moyens de subsistance observés pendant le travail de terrain dans les communautés Baka de Minko'o II, Ando'o et Djouze, provenaient d'organisations philanthropiques, comme l'ont affirmé les récits oraux (Enchaw, 2019).

3.2 Opinions et perspectives des peuples autochtones du Cameroun sur les marchés du carbone

Des enquêtes téléphoniques avec le point focal de la Fondation Lelewal à Djoum, les deux conseillers Baka à Djoum et Mintom, et un représentant de l'Association de développement social et culturel Mbororo (MBOSCUDA) à Bamenda indiquent que les peuples autochtones forestiers et les pasteurs ne sont pas encore familiarisés avec les aspects pratiques des marchés du carbone. Qu'il s'agisse du projet REDD+ ou des marchés du carbone actuels, et des crédits au Cameroun associés à la restauration des forêts, le consentement des peuples autochtones Baka, Bgyeli/Bakola, Bedzang, et des pasteurs Mbororo n'a pas été demandé. L'Association Okani (2011) était d'avis que,

« Si l'objectif du projet REDD dans la forêt de Ngoyla-Mintom est de favoriser la gestion durable des écosystèmes forestiers afin de stabiliser le couvert forestier et de réduire les émissions de carbone tout en prenant en considération les besoins de développement au sein de la forêt, les Baka vivant dans la zone du projet estiment qu'ils ont un rôle à jouer dans ce processus si, et seulement si, leur consentement est pris en compte » (Forest Peoples Program, 2016:1).

Cette affirmation met en lumière les points de vue des Baka, Bgyeli/Bakola, Bedzang et Mbororo, qui ont été documentés. Programme des peuples des forêts (FPP) a succinctement fait valoir que les activités nationales de planification de la préparation à la REDD au Cameroun et celles du Fonds de partenariat pour la réduction des émissions dues à la déforestation (FCPF) manquent d'actions efficaces pour garantir la participation des peuples autochtones et des communautés locales, manquent de données solides sur les moteurs de la déforestation et passent sous silence les questions cruciales du régime foncier, des droits sur le carbone et du partage des bénéfices (FPP, 2016:1). Le FPP a souligné que les neuf projets REDD infranationaux en cours manquent de transparence, de participation significative ou de consentement libre, préalable et éclairé (FPIC)

et ne tiennent pas compte des questions relatives au régime foncier, aux droits coutumiers et au partage des bénéfices. De même, la planification des projets REDD infranationaux est dépourvue de consultation préalable et est basée sur une analyse sociale faible, et ne détaille pas les sauvegardes et les normes sociales et de droits requises par les lois nationales et internationales. Les communautés forestières autochtones estiment donc que leur présence a contribué à protéger la forêt et que le programme REDD+ ne peut fonctionner que s'il est fondé sur la garantie de leurs droits plutôt que sur l'annulation de leurs droits sur leurs forêts coutumières (FPP, 2016).

Chapitre 4 : Défis et Opportunités

Dans le domaine du changement climatique, des crédits carbone, des marchés du carbone et des populations autochtones, le Cameroun, comme beaucoup d'autres pays africains, est toujours confronté à un ensemble de défis. L'absence d'une législation claire, les problèmes de financement, l'incertitude quant à la propriété des crédits carbone, les palabres sur la mise en œuvre de la taxe carbone et l'indétermination des actifs monétaires pour les actions d'évitement et d'absorption des émissions (conservation) restent critiques au Cameroun.

4.1 Défis juridiques et fonciers

L'émergence récente du carbone comme ressource importante au Cameroun, comme dans de nombreux autres pays, explique l'absence de législation claire. La Note d'idée du plan de préparation (R-PIN) du Cameroun ne dit rien sur la manière dont ce vide législatif doit être traité dans le contexte de la REDD+, ce qui complique les questions de droits sur le carbone forestier (REPAR Cameroun, 2009) vis-à-vis de l'État, des communautés locales et des pasteurs autochtones Baka, Bgyeli/Bakola, Bedzang et Mbororo. Les projets de REDD+ ont exacerbé les inégalités dans la zone forestière du sud-est du Cameroun. Les populations autochtones sont désavantagées, expulsées de leurs terres ancestrales, limitées dans leurs droits humains, exclues et marginalisées dans les processus de prise de décision, avec une perturbation évidente de leurs modes de vie traditionnels (Abega, 1988 ; Fischer, 2021). Contrairement aux communautés locales bantoues qui pouvaient aisément réclamer à l'État des droits sur le carbone pour les parcelles de forêt qu'elles possédaient à titre coutumier, les peuples autochtones Baka, Bgyeli/bakola et Bedzang ont été expulsés de leurs terres ancestrales et ne peuvent faire valoir ni leurs droits statutaires ni leurs droits coutumiers sur leurs ressources traditionnelles en carbone.

Si l'on considère le crédit carbone comme un titre ou un actif monétaire représentant le résultat d'une action (évitement ou absorption), la question de la propriété du carbone devient très compliquée, d'autant plus que toutes les ressources naturelles appartiennent à l'État, comme le stipulent l'article 1, paragraphe 2, et l'article 2, paragraphe 3, de la directive-cadre sur l'eau. 1 para2 et Art. 15 de l'Ordonnance n° 74/1 du 6 juillet 1974 (Rights and Resources Initiative RRI, 2015). Ce texte abolit les droits ancestraux reconnus dans la période pré-indépendance, fait de l'immatriculation le seul moyen d'accéder à la propriété et place toutes les terres non immatriculées sous l'égide de l'Etat (Nguiffo *et al.* 2009). En suivant ces prescriptions légales, qui aliènent invariablement les terres ancestrales des autochtones Baka, Bgyeli/Bakola et Bedzang à l'État,¹ la propriété des crédits carbone générés par la conservation et la restauration échappe en fait à ces peuples autochtones. Cela est en accord avec l'affirmation de deux juristes camerounais, Nchunu Sama et Bih Tawah, qui ont annoncé en 2009 que les crédits carbone dans le pays sont accordés à ceux qui peuvent prouver qu'ils sont à l'origine d'actions d'absorption d'émissions (conservation statutaire) et d'évitement d'émissions. Dans ces conditions, les critères ou indicateurs à utiliser par le législateur pour identifier les propriétaires réels des crédits carbone au Cameroun restent flous, d'autant plus que les lois du pays sont rendues complexes avec des faisceaux de droits tels que ceux de la propriété foncière (y compris les droits ancestraux), les droits d'exploitation, et les droits d'utilisation ou d'investissement en capital (Dkamela, 2010 et Dkamela, 2014). La propriété des crédits carbone au Cameroun met donc en évidence les questions imminentes de légalité et de légitimité.

1 Les parcelles forestières appartenant aux autochtones Baka, Bgyeli/Bakola et Bedzang, qui ont été classées comme aires protégées et les UFA dans la zone forestière du sud-est du Cameroun (SEFZC).

4.2 Les défis de la mise en œuvre de la taxe carbone au Cameroun

Sachant qu'une taxe carbone est payée par les entreprises et les industries qui produisent du dioxyde de carbone dans le cadre de leurs activités, le sort de sa conception et de sa mise en œuvre au Cameroun en tant que levier d'atténuation du changement climatique reste critique. En principe, la taxe carbone au Cameroun semble plausible et présente des opportunités d'atténuation du changement climatique. Néanmoins, sa conception et sa mise en œuvre pratiques dans le pays restent herculéennes en raison de l'absence de dispositions légales pour lutter contre le changement climatique et du fait qu'elle n'est pas mentionnée dans la CDN du Cameroun. D'autres défis sont liés aux procédures peu claires de prélèvement, de son coût ou du taux d'imposition, du moment du prélèvement - s'il s'agit ou non d'une taxe initiale -, des personnes à taxer et des coûts socio-économiques associés à sa mise en œuvre - si elle aura un impact négatif sur la population et sur l'économie dans son ensemble (Ngwome, 2023).

La législation, qui constitue le fondement des actions visant à réduire les émissions de GES et à lutter contre le changement climatique, est nécessaire pour identifier les institutions soumises à la taxe carbone, pour quantifier les émissions soumises à la taxation, pour établir les règles de déclaration des émissions, pour le calcul et le paiement de la taxe, et d'autres encore. Une telle législation est indispensable à la conception et à la mise en œuvre de la taxe carbone au Cameroun. Il semblerait que les perspectives d'introduction d'une telle législation au Cameroun soient lointaines, car le pays n'a adopté aucune législation relative au changement climatique jusqu'à présent. En outre, le gouvernement camerounais s'appuie fortement sur la stratégie REDD+ de 2018 pour lutter contre le changement climatique (Ngwome, 2023).

En discutant de la mise en œuvre d'une taxe carbone dans le pays avec l'un des représentants des ministères d'État, l'informateur a fait remarquer que la mise en œuvre présente un défi, et a mentionné les rapports des médias locaux qui citent le président Paul Biya faisant allusion à la possibilité d'introduire une taxe carbone dans le cadre de la loi de finances du pays pour 2024. Le scepticisme des informateurs était basé sur l'expérience de la situation du pays lorsque les prix des carburants augmentent.

4.2.1 Défis en matière de financement

À l'échelle mondiale, on constate que les promesses de financement sont rarement respectées. À Glasgow, 1,7 milliard de dollars ont été promis pour financer les communautés autochtones afin qu'elles puissent faire valoir leurs droits fonciers dans le cadre des efforts visant à protéger le carbone de leurs forêts. Cette promesse n'a pas été tenue. Au niveau national, des pays comme le Cameroun sont confrontés à divers problèmes de financement sur le marché du carbone. La viabilité financière du secteur de l'électricité est faible et ses actions sectorielles d'atténuation du changement climatique sont orientées vers la dépendance puisqu'elles sont conditionnées par le soutien de la communauté internationale sous forme de financement, de renforcement des capacités et de transfert de technologie (GdC, 2021 ; Groupe de la Banque mondiale, 2022 ; Ngwome, 2023). Le renforcement de la viabilité financière du secteur de l'électricité est important pour réduire le torchage et l'évacuation des gaz dans ses deux projets de récupération des gaz de décharge à Nkolfoulou-Yaoundé et au PK 10 Nyalla-Douala III. Le Groupe de la Banque mondiale est d'avis que si le prix du gaz naturel domestique est maintenu artificiellement bas, ou si les paiements aux fournisseurs de gaz sont régulièrement retardés avec des arriérés croissants, les opérateurs et les producteurs de pétrole sont plus susceptibles de brûler le gaz associé que d'investir dans des actifs et des infrastructures qui devraient collecter, traiter et livrer le gaz associé aux centrales électriques.

Un certain nombre de priorités semblent indispensables pour éviter la tendance au torchage du gaz. L'une de ces priorités est de renforcer la viabilité financière du secteur de l'électricité, ce qui entraînera une réduction du torchage et de l'évacuation du gaz. Un autre facteur de motivation consiste à augmenter les prix du gaz naturel domestique et à honorer les paiements de routine aux fournisseurs de gaz, afin d'éviter l'augmentation des arriérés. Ces mesures devraient porter leurs fruits. Elles encourageront les opérateurs et les producteurs de pétrole à investir dans les actifs et les infrastructures nécessaires à l'acheminement du gaz vers les centrales électriques. Il est également important de soutenir le gouvernement dans l'élaboration d'une stratégie de transition à court et à long terme, car elle contribuera à préparer la décarbonisation mondiale. Une priorité à court terme est d'identifier et d'éliminer les obstacles à la discussion entre le secteur privé et

le gouvernement, afin que les solutions techniques en cours de développement puissent être mises en œuvre sans délai. Le renforcement des capacités, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités d'application, sera un outil clé pour faciliter le processus (Ngwome, 2023).

4.2.2 Disponibilité des politiques et difficultés de mise en œuvre

Le Cameroun a déployé des efforts louables en faveur d'une législation tenant compte du climat, qu'il doit pleinement concrétiser par une législation sur le changement climatique au niveau national et une mise en œuvre efficace des politiques sectorielles. Au niveau mondial, le Cameroun a ratifié le Cadre des Nations unies sur les changements climatiques en 1992, le Protocole de Kyoto en 2002 et l'Accord de Paris sur le climat en 2016. Au niveau national, le Cameroun disposait de la première et de la deuxième communication nationale, du Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) et des CDN, tandis que les secteurs de l'énergie, de l'eau, de la foresterie et de l'environnement ont fait l'objet de certaines dispositions légales et réglementaires. Il s'agit d'indicateurs qui pourraient servir de base initiale pour réglementer les actions et les acteurs censés s'attaquer au changement climatique.

Malgré le renforcement des bases juridiques du MINEPDED à travers son agence connue sous le nom d'Observatoire National du Changement Climatique (ONACC), et des mécanismes de coordination responsables des actions de lutte contre le changement climatique, le Cameroun est toujours dépourvu d'un cadre réglementaire complet pour atteindre ses objectifs d'adaptation et de décarbonisation. La plupart des secteurs clés n'ont pas de législation soutenant les objectifs d'adaptation et de décarbonisation du pays. La loi n° 94-1 du 20 janvier 1994 portant réglementation des forêts, de la faune et de la pêche ne met pas l'accent sur l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, tandis que l'actuel projet de loi foncière n'aborde pas les questions d'atténuation dans des secteurs clés tels que l'agriculture, les pâturages, la foresterie, l'environnement, l'industrie et le secteur urbain. Les entités décentralisées de l'État n'ont aucune obligation réglementaire de fixer des objectifs d'adaptation, de préparer des plans et des stratégies ou de rendre compte de la mise en œuvre au niveau local. Pire encore, la loi sur la commercialisation du gaz associé, promulguée en 2011, n'est pas mise en œuvre et appliquée de manière efficace pour favoriser la décarbonisation. De même, la politique de décentralisation de 2019, qui définissait les responsabilités des gouvernements locaux en matière de gestion des politiques environnementales et prévoyait une évaluation des risques et de la vulnérabilité en matière de climat, connaît le même sort (Groupe de la Banque mondiale, 2022).

Le caractère juridique non contraignant des CDN et du PNACC induit une fragilité car le gouvernement a la possibilité de les modifier comme il l'entend. L'absence d'une législation solide fondée sur le climat rend les politiques climatiques vulnérables aux changements de priorités politiques et compromet donc la planification durable, qui aurait pu soutenir l'intérêt et les contributions des peuples autochtones aux solutions fondées sur la nature dans le cadre des travaux sur le changement climatique. Les risques imminents et l'incertitude, les lacunes en matière de connaissances et le manque d'outils de modélisation, la difficulté à promouvoir et à défendre l'adaptation au sein des entreprises, et le manque d'incitations immédiates ont sapé la capacité du secteur privé à intégrer les impacts du changement climatique dans les opérations commerciales (Groupe de la Banque mondiale, 2022).

Une certaine inertie prévaut dans le domaine du changement climatique et des risques de catastrophes. Le Cameroun n'a pas été en mesure d'adopter une législation sur la prévention, l'atténuation et la gestion des catastrophes. En 2017, un comité interministériel placé sous l'autorité du Premier ministre a été créé pour assurer le suivi de l'Accord de Paris (décret 2017), mais il ne s'est jamais réuni. Dans le cadre de la CDN 2021, des efforts ont été faits pour modifier le décret afin d'inclure les gouvernements infranationaux, la société civile et le secteur privé dans le comité interministériel, mais les changements se font toujours attendre. L'absence d'un mécanisme efficace pour la mise en œuvre et le suivi des CDN a compromis une réponse coordonnée pour atteindre les objectifs des CDN (Groupe de la Banque mondiale, 2022).

4.3 Opportunités

Dans le domaine de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique et de l'engagement des populations autochtones, le Cameroun dispose d'un large éventail d'opportunités pour évoluer vers un avenir à faible émission de carbone (Groupe de la Banque mondiale, 2022). Ces opportunités se situent dans les domaines des énergies renouvelables (solaire, éolienne, biomasse et hors réseau), de la décarbonisation par l'élimination du brûlage à la torche et de l'évacuation des gaz, de la taxation du carbone et de l'engagement des parties prenantes. Pour exploiter avec succès ces possibilités multisectorielles en vue d'un avenir à faibles émissions, il faudra s'attaquer aux goulots d'étranglement touchant la réglementation et les politiques.

4.3.1 Possibilités en matière d'énergies renouvelables

Malgré la grande vulnérabilité du Cameroun face au changement climatique, comme l'indique une augmentation de la température de 0,86°C entre 1974 et 2020 et un réchauffement important dans le nord entre 1991 et 2020 (<https://dicf.unepgrid.ch/cameroon/climate-change>), des efforts sont faits pour augmenter la part des énergies renouvelables dans le bouquet énergétique du Cameroun, qui devrait passer de moins de 1 % actuellement à 25 % d'ici 2035 (Groupe de la Banque mondiale, 2022). Le pays partage une partie de la FBC avec des fleuves tels que la Sanaga, le Wouri, le Dja, la Benue, le Chari, le Lom, le Pangar, le Menchum, le Manyu, le Meme, le Mungo, le Sangha, le Nyong et le Ntem qui se jettent dans l'un des quatre grands bassins hydrographiques de la Sanag-Nyong-Ntem, du Niger, du Congo et du lac Tchad. En tant que tel, le pays a la possibilité d'exploiter de manière durable l'énergie solaire, éolienne, la biomasse, l'énergie hors réseau et l'énergie hydroélectrique pour obtenir une faible empreinte carbone. L'innovation en matière de fourneaux améliorés dans certains villages de la subdivision de Yoko au Cameroun est un pas dans la bonne direction et doit être diffusée à d'autres communautés telles que les communautés autochtones Baka, Bgyeli/Bakola et Bedzang.

4.3.2 Opportunités liées à la taxation du carbone

La taxe carbone est l'un des moyens les plus rentables de réduire les émissions de GES. Elle dissuadera les principaux émetteurs de GES du pays, mettra le pays sur les rails de la transition vers une économie à émissions nettes nulles et aidera le gouvernement à respecter les engagements pris au niveau national dans le cadre des CDN 2021 et de l'accord de Paris de 2016. En ce qui concerne la question de savoir qui devrait être taxé, le Partenariat pour la préparation au marché (PMR) a noté que la taxe carbone peut être appliquée à un large éventail d'acteurs différents tout au long de la chaîne de valeur, des producteurs et importateurs (en amont) aux distributeurs (en milieu de chaîne) et aux consommateurs (en aval). Le Cameroun peut s'inspirer des expériences norvégienne et canadienne en matière de taxation du carbone en amont, qui sont similaires à l'agenda vert du président Joe Biden, qui rend plus probables les opérations de taxation du carbone en amont aux États-Unis (Ngwome, 2023).

4.3.3 Possibilités de décarbonisation

La CDN du Cameroun reconnaît l'importance de minimiser le gaspillage des ressources naturelles et mentionne spécifiquement la réduction du torchage de gaz comme une priorité de l'industrie. L'élimination du torchage et de l'évacuation des gaz est au cœur de l'impératif croissant de minimisation des gaz à effet de serre (GES) et des émissions dans la production de pétrole et de gaz. Le Cameroun se classe au cinquième rang mondial en termes d'intensité de torchage ; son torchage de gaz associé a diminué de 25 % entre 2016 et 2021, tandis que la production de pétrole a diminué de 32 %. Le Cameroun pourrait tirer des leçons de l'expérience mondiale en matière de torchage de gaz sur l'efficacité du cadre juridique et réglementaire, les mesures incitatives et dissuasives fiscales, les accords contractuels, la gouvernance institutionnelle, les pratiques de suivi et d'application, et les partenariats public-privé. Ces leçons pourraient aider le Cameroun à établir un cadre efficace pour éliminer le torchage et le dégazage dans le cadre de sa stratégie de décarbonisation (Groupe de la Banque mondiale, 2022).

4.3.4 Possibilités de participation des populations autochtones

Le gouvernement camerounais doit créer un environnement structurel et juridique favorable à l'implication des populations autochtones dans les discussions relatives aux SFN aux niveaux local et national. Les peuples autochtones devraient être pris en compte par le MINEPDED, et les ateliers organisés pour la sensibilisation, l'éducation, la consultation et la conception de projets liés à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique devraient être organisés à proximité des communautés des peuples autochtones afin d'augmenter leurs chances de participation.

Chapitre 5 : Recommandations Proposées par les Peuples Autochtones

Afin de prendre en compte de manière adéquate les recommandations formulées par les peuples autochtones, en particulier au Cameroun, il est essentiel de savoir qui sont ces peuples dans le pays. Rappelons qu'il n'existe pas de définition universellement acceptée des peuples autochtones. Néanmoins, les mesures incitatives et dissuasives définissent les communautés, les populations et les nations autochtones comme *celles qui, liées par une continuité historique avec les sociétés antérieures à l'invasion et avec les sociétés précoloniales qui se sont développées sur leurs territoires, se jugent distinctes des autres éléments des sociétés qui dominent à présent sur leurs territoires ou parties de ces territoires*. Même la Convention 169 de l'OIT du 27 juin 1989, l'UNDRIP non contraignante, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples ou la Constitution du Cameroun n'ont pas donné de définition claire des peuples autochtones. En outre, le groupe de travail sur les populations autochtones de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples a fourni quelques critères d'identification des peuples autochtones en Afrique en 2003. Si l'auto-identification reste un critère fondamental dans l'article 1(2) de la Convention 169 de l'OIT, d'autres peuvent utiliser les cultures ou les systèmes de subsistance qui sont étroitement liés à des terres et territoires particuliers, ainsi que la marginalisation par rapport au développement national, comme des critères importants pour identifier les peuples autochtones.

À cet égard, les Pygmées composés des Bgyeli/Bakola et des Bedzang constituent un segment des peuples autochtones du Cameroun qui ont utilisé le critère de l'auto-identification. Les Baka, les Bgyeli/Bakola et les Bedzang sont des peuples autochtones forestiers du Cameroun dont les terres ancestrales se trouvent dans la FBC. Les recommandations compilées ici sont basées sur les perspectives des peuples autochtones forestiers (Baka, Bagyeli/Bakola et Bedzang) concernant les marchés du carbone au Cameroun.

5.1 Approche fondée sur le renforcement des droits

Les peuples autochtones forestiers du Cameroun ont estimé que les droits sur leurs terres ancestrales devraient être reconnus par la loi, en particulier l'importance de garantir leurs droits et leur accès à la terre, aux *territoires* et aux ressources pour trouver des solutions au changement climatique fondées sur la nature. Ces droits leur permettront d'utiliser leurs connaissances autochtones inestimables en matière de création de *réseaux de forêts sacrées*, non seulement à des fins socioculturelles et religieuses, mais aussi pour la protection, la restauration et la gestion durable des écosystèmes. Cette reconnaissance permettra aux peuples autochtones de s'engager dans des projets de production de crédits carbone, puisque les crédits carbone appartiennent à ceux qui possèdent la terre.

5.2 Partage des bénéfices

Le partage des bénéfices exige qu'un pourcentage connu du capital généré par le financement climatique soit alloué aux peuples autochtones. Cela devrait permettre de rétablir les 10 % de redevances forestières pour que les communautés autochtones deviennent des bénéficiaires directs. En 2012, un arrêté ministériel n° 0076/MINADT/MINFI/MINFOF du 26 juin 2012 a attribué 10 % des redevances forestières aux communautés

locales dans les zones d'exploitation forestière. Les peuples autochtones forestiers comme les Baka, Bagyeli/Bakola et Bedzang n'ont jamais bénéficié de ces avantages jusqu'en 2015 lorsque l'arrêté a été abrogé par la circulaire n° 004/MINFI/DGI/L de juin 2015 conformément aux dispositions fiscales de la loi n° 2014/026 du 23 décembre 2014 relative à la loi de finances 2015 du Cameroun. Cette négation de leurs droits devait être en rapport avec le décret n° 77/245 du 15 juillet 1977 reconnaissant les communautés villageoises comme des unités administratives. En n'étant pas reconnues par la loi comme telles, les Baka, Bagyeli/Bakola et Bedzang ont été écartées non seulement des redevances forestières, mais aussi des autres compensations, des activités de subsistance alternatives et des projets de développement promis par les autorités forestières.

L'extension du projet de foyers améliorés aux communautés des peuples autochtones est une autre piste. Le bois est la principale source d'énergie pour les Baka, Bagyeli/Bakola et Bedzang. Leur dépendance permanente à l'égard du bois de chauffage exerce une pression sur la base de ressources, provoque des émissions et nuit à leur santé. L'innovation en matière de fourneaux contribuera à l'efficacité énergétique et à la réduction des émissions nationales.

5.3 Absorption des émissions

Il devrait y avoir une évaluation partagée de la forêt dans la restauration-conservation de l'absorption efficace des émissions et des marchés volontaires du carbone. Les peuples autochtones souhaitent être impliqués dans la restauration des UFA exploitées. Ils proposent une déclassification des APU exploitées pour une réappropriation de ces anciennes terres ancestrales. Une telle approche revigorera la justice foncière et facilitera le reboisement par les peuples autochtones qui pourront alors générer des crédits carbone pour l'absorption des émissions.

5.4 Respect du consentement libre, préalable et éclairé (FPIC)

Les peuples autochtones forestiers ont recommandé que leur consentement soit indispensable dans les décisions concernant leurs terres ancestrales. Si l'objectif du projet REDD dans la zone forestière du sud-est du Cameroun est d'encourager la gestion durable des écosystèmes forestiers afin de stabiliser la couverture forestière et de réduire les émissions de carbone tout en prenant en considération les besoins de développement dans la forêt, alors le consentement des Baka vivant dans la zone du projet est nécessaire dans le processus. La conservation est un facteur essentiel de neutralisation de l'empreinte carbone (absorption des émissions de carbone), et les peuples autochtones Baka, Bagyeli/Bakola et Bedzang le savent mieux que quiconque.



Bibliographie

Livres

Abega, S. C. (1998). *Pygmées Baka: Le droit à la différence*. Yaounde, INADES Formation.

ACHPR (2006). *Report of the Regional Sensitisation Seminar: The Rights of Indigenous Populations/Communities in Central Africa 13–16 September 2006, Yaoundé – Cameroon*. Available at <https://www.achpr.org>. Retrieved 02/01/2021.

ACHPR and IWGIA (2006). *Indigenous Peoples in Africa: The forgotten peoples?* The African Commission's work on Indigenous Peoples in Africa. ISBN: 87-91563-24-0

Addendum, I. R. (2014). *Report of the Independent Expert on minority issues: Mission to Cameroon (2-11 September 2013)*. UN Human Rights Council, A/HRC/25/56/Add.1. Available at: <https://www.refworld.org/docid/534e72e24.html>. Retrieved 21 January 2021.

Assembe-Mvondo, S., Wong, G., Loft, L. and Tjajadi, J. S. (2015). *Comparative assessment of forest revenue redistribution mechanisms in Cameroon: Lessons for REDD+ benefit sharing*. Working Paper 190. Bogor, Indonesia: CIFOR. DOI: 10.17528/cifor/005738.

Bouba, N. A. & Enchaw, G. B. (2018). *The voiceless indigenous peoples striving for survival within the framework of GCF readiness support: Cameroon Report*.

Commune de Djoum (2015). *Plan communal de développement de Djoum*.

Commune de Messamena (2012). *Plan communal de développement de Messamena*.

Enchaw, G. B. (2000). *The Rural Woman and Biomass Fuel Management: Case Study of the Ambelle Clan, Momo Division*. Unpublished Maîtrise dissertation, Geography Department, the University of Yaounde I.

GoC (2021). *National Development Strategy 2020-2030: For structural transformation and inclusive development*. <https://snd30.cm/wp-content/uploads/2021/11/SND30>

GoC (2021). *Presentation of the Balance Sheet for the Five-Year Implementation of the Paris Agreement in Cameroon*.

<https://minepded.gov.cm/wp-content/uploads/2021/10/ASSESSMENT-OF-THE-APCS-WORK.pdf>

GoC (2018). *Cameroon Legal texts compilation of 12/12/2018*. MINEPDED.

IPCC (2019). *Climate Change and Land: an IPCC special report on climate change, desertification, land degradation, sustainable land management, food security, and greenhouse gas fluxes in terrestrial ecosystems* [P.R. Shukla, J. Skea, E. Calvo Buendia, V. Masson-Delmotte, H.-O. Pörtner, D. C. Roberts, P. Zhai, R. Slade, S. Connors, R. van Diemen, M. Ferrat, E. Haughey, S. Luz, S. Neogi, M. Pathak, J. Petzold, J. Portugal Pereira, P. Vyas, E. Huntley, K. Kissick, M. Belkacemi, J. Malley, (eds.)].

Jack, K. and Clarke, H. (2022). Understanding the two types of carbon market. *AHDB*. <https://ahdb.org.uk/>

Ngo, B. M. M. (2011). *Situational analysis of mechanisms for vulnerable and indigenous people's participation in decision-making processes in Cameroon. A report prepared for the European Union by Living Earth Foundation and Foundation Camerounaise de la Terre Vivante*. Report translated into English by Wilson Musoro.

Norrington-Davies, G. (2011). *Climate Change Financing and Aid Effectiveness: Cameroon Case Study*. <https://www.oecd.org/countries/cameroon/48458409.pdf>

RRI. (2015). *Protected Areas and the Land Rights of Indigenous Peoples and Local Communities: Current Issues and Future Agenda*. <https://rightsandresources.org/>.

World Bank Group. (2022). *Cameroon Country Climate and Development Report*. CCDR Series. World Bank, Washington, DC. <http://hdl.handle.net/10986/38242> License: [CC BY-NC-ND](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/).

Yaounde I Council (2012). *Plan Communal de Développement (PCD)*. Réalisé par la Commune de Yaoundé 1er avec l'appui technique de l'ONG ASSOAL.

Chapitre d'un livre édité

Enchaw, G. B. & Njobdi, I. (2013). Tenure Security of the Baka Pygmies: Incentivizing Participation in Forest Conservation & REDD Plus. In Tebtebba (ed.). *Indigenous Peoples, Forests & REDD Plus: Sustaining & Enhancing Forests Through Traditional Resource Management*. Baguio City: Tebtebba Foundation.

Enchaw, G. B. (2019). The Paradox of Conservation in Djoum, Southeast Forest of Cameroon: Issues in Perspective. In *African Journal of Social Sciences* 10: ____.

Articles dans un journal électronique

Alemagi, D., Minang, A. P., Feudjio, M. & Duguma, L. (2014). REDD+ readiness process in Cameroon: An analysis of multi-stakeholder perspectives. *Climate Policy* 14 (6): 709-733.

Dkamela, P. G. (2010). *The context of REDD+ in Cameroon: Drivers, agents and institutions*. Bogor-Indonesia, CIFOR.

Dkamela, G., Brockhaus, M., Kengoum, D. F., Schure, J. and Assembe, M. S. (2014). Lessons for REDD+ from Cameroon's past forestry law reform: a political economy analysis. *Ecology and Society* 19(3): 30. <http://dx.doi.org/10.5751/ES-06839-190330>.

Fischer, A. (2021). REDD+ and equity outcomes: Two cases from Cameroon. *Environmental Science & Policy* 124 : 324-335.

Freudenthal, E.; Nnah, S. and Kenrick, J. (2011). *Redd and rights in Cameroon: A review of the treatment of indigenous peoples and local communities in policies and projects*. Forest Peoples Programme.

Minang, A. P., McCall, K. M. and Bressers, Th. A. H. (2007). *Community Capacity for Implementing Clean Development Mechanism Projects Within Community Forests in Cameroon*.

Melingui, N. W. et al. (2023). Allowance of the Emission Quota Using Life Cycle Assessment for the Creation of a National Carbon Market: Framework Developed for Hydroelectric Projects in Cameroon *Environ Manage* 39: 615–630.

Nchunu Sama, J. and Bih Tawah, E. 2009 Case study: Cameroon. In: Costenbader, J. (ed.). *Legal frameworks for REDD. Design and implementation at the national level*. International Union for the Conservation of Nature, Gland, Switzerland, 139-150.

Ngwome, F. G. (2023). The Legal Framework for Carbon Tax: A Case of Cameroon. *Environmental Policy and Law*. 53 (2023): 77–92.

Tegegne, T. Y.; Palmer, C.; Wunder, S.; Moustapha, M. N.; Fobissie, K. and Moro, E. (2021). REDD+ and equity outcomes: Two cases from Cameroon. *Environmental Science & Policy* 124: 324-335. <https://doi.org/10.1016/j.envsci.2021.07.003> <https://resilience-blog.com/>

Willis, J.; Venant, M. and Olinga, N. (2016). *The rights of Baka communities in the REDD+ Ngoyla-Mintom project in Cameroon*. Forest Peoples Programme and Association Okani. <https://www.forestpeoples.org/>

Sites web

CBFP. (2021, June 12). *Fair Deal, Fair Share" Congo Basin: The Congo Basin becomes the world's first tropical carbon sink*. Blog of the Congo Basin Forest Partnership. <https://pfbp/cbfp.org/news-partner/carbon-sink.html>.

Ferris, N. (2023). Africa's first verifiable carbon market launches in Kenya: CYNK launches as the first Africa-based, end-to-end platform for the measurement, verification and sale of high-quality carbon credits. *Energy Monitor*. <https://www.energymonitor.ai/carbon-markets/africas-first-verifiable-carbon-market-launches-in-kenya/?cf-view>

Ecocart (2023). *Guide To Major Carbon Standards For Offsetting in Ecommerce*. <https://ecocart.io/major-carbon-standards/>.

Guest Author (2022, November 18). *African countries are warming up to carbon trade*. Techcabal. <https://techcabal.com/2022/11/18/african-countries-are-warming-up-to-carbon-trade/>

Ngalame, N. E. (2014). Carbon market woes blunt prospects for Cameroon CDM projects. *Thomson Reuters Foundation News*. <https://news.trust.org/item/20140103121754-72w4z/>

Kemplay, M. (2023). A new voluntary carbon market for Africa: Marie Kemplay speaks to Joseph Nganga, vice-president for Africa at the Global Energy Alliance for People and Planet, about the ambitious new Africa Carbon Markets Initiative. *The Banker*. <https://www.thebanker.com/A-new-voluntary-carbon-market-for-Africa-1673943837>

Reuters (2017). *Cameroon Steps Up Reforestation Efforts — But Forest Loss Continues*.